

JUIL.
2019

N° 40

BULLETIN
MUNICIPAL

BM



SAINTE
FÉRÉOLE

www.sainte-fereole.fr



- INFOS COMMUNALES
- EDITO



FINANCES



A LA UNE

OUVERTURE DE LA
MAISON MEDICALE



EN BREF



LE COIN
DES ASSOCIATIONS



LES CONSEILS
MUNICIPAUX



LE CARNET



L'AGENDA



REGLEMENTATION POUR BRUIT, PISCINE ET FEU

Avec les beaux jours nous retrouvons l'envie de profiter de nos extérieurs et d'effectuer des travaux d'entretien. Afin que chacun puisse s'adonner à son activité favorite, bricolage, jardinage... sieste, une réglementation existe.



Bricolage, Jardinage, tontes

Arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 :

« les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.»



Piscine

Arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 :

« Les propriétaires et possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains. »



Feu

Arrêté préfectoral du 7 avril 2015 (suite au décret du 11 juillet 2011).

Désormais, les déchets verts, qu'ils soient produits par des ménages ou des collectivités territoriales sont assimilés à des déchets ménagers : **leur brûlage est donc interdit.**

Pour les professionnels, des dérogations en période sont possibles.



SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE

Point de collecte parking de la Grande salle

LES JOURS DE COLLECTE

Les bacs marrons (ordures ménagères) sont collectés tous les lundis matins (sauf à Laubeyrie : le Vendredi).

Les bacs jaunes (tri sélectif) sont collectés tous les 15 jours : le jeudi matin ou le vendredi matin des semaines impaires selon les secteurs (sauf à Laubeyrie les lundis des semaines paires).

Pour les collectes du matin (4h30 - 13h15)

> Sortir le bac **la veille** au soir de la collecte

Pour les collectes d'après midi (11h - 19h45)

> Sortir le bac **le matin** de la collecte

Si votre jour de collecte « tombe » un jour férié : la collecte est systématiquement reportée ou avancée au mercredi de la même semaine.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
jour férié lundi ou mardi : collecte reportée au mercredi			→		
jour férié jeudi ou vendredi : collecte avancée au mercredi			←		

Après le ramassage, pensez à rentrer vos bacs !
 Ils ne doivent absolument pas rester sur la voie publique !

18 DÉCHÈTERIES sont à votre disposition sur le territoire du SIRTOM de la région de Brive

Une déchèterie est un espace clos, propre et aménagé, qui permet de recevoir vos déchets ne pouvant être collectés avec les ordures ménagères et le tri, de recycler les déchets et de lutter contre les dépôts sauvages.

Leur accès est gratuit.

2 déchèteries à proximité de Sainte-Féréole sont à votre disposition :

Malemort
 ZA La Rivière
 19360 Malemort
 05.55.92.07.18

Ussac
 Bouynat
 19270 Ussac
 05.55.92.23.25.93

Horaires :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-18h

HORAIRE D'ETE DE LA BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent tout l'été

Horaires d'ouverture en juillet et août :

- Lundi : de 16h30 à 18h30
- Mercredi : de 14h00 à 16h30
- Jeudi : de 17 h00 à 19h30
- Vendredi : de 17h00 à 19h00

À votre disposition livres, revues, DVD ...



NOUVELLES INSTALLATIONS



Groupement forestier écologique

"La forêt - une valeur sûre, productive et naturelle"

tél : 06.44.75.37.22
 avenir.foret@gmail.com



www.avenirforet.com

www.avenirforet.com



Du coq à l'âne

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Cette expression renvoie à l'idée que l'on passe d'une chose à l'autre sans lien direct et c'est donc ce que je me propose de faire dans cet édit.

- Tout d'abord, notre commune continue à avancer dans les **grands dossiers d'investissement**. La maison médicale est en place, la maison de l'autonomie progresse puisque le dossier de consultation des entreprises est lancé. Signalons aussi que les travaux routes de Lajoinie et de la Salesse avec création de voie et changement de sens de circulation sont en cours.

L'achat de 10 Ha de terrain à la sortie de Goursat et en direction de Berchat est sous compromis de vente.

Il s'agit de constituer à somme nulle un vaste espace sport nature dans le futur. Nous reviendrons plus en détail sur ce dossier dans le prochain bulletin quand l'acte définitif sera signé.

- Nous sommes défavorables à toute idée d'écologie punitive mais en revanche nous agissons en faveur d'un **comportement environnemental positif**.

C'est ce qui nous a amenés :

- à équiper les 2 stades par des éclairages à leds
- à diminuer de manière importante la période d'éclairage dans les villages
- à remplacer dans le bourg (dossier en cours) tous les éclairages par des leds à puissance variable (moins 50% sur les périodes horaires de 23h à 6h)
- à nous battre pour imposer un chauffage et un refroidissement par géothermie profonde sur champ de sondes (voir article) à la Résidence Autonomie.
- Autre point.
Alors qu'ERDF termine l'enfouissement d'une partie de son réseau, ORANGE va déployer la fibre (Hélas en aérien !). Malgré nos avertissements peu de travaux d'élagage ont été faits le long des lignes téléphoniques existantes. Merci à ceux qui ont assumé leur rôle de citoyens responsables.



Pour les autres, il reste encore un peu de temps. N'oublions pas qu'un arbre tombé sur une ligne, ce sera plusieurs abonnés ou même plusieurs dizaines qui se retrouveront sans accès internet.

ORANGE poursuivra les fautifs mais vos voisins sauront aussi vous dire ce qu'ils pensent de votre conduite indolente.

- Sur le plan de la **gestion municipale**, la commune a enfin été rétablie dans ses droits. Suite à un recours auprès de Mr le Préfet, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui avait été supprimée en 2014 a été rétablie et un rappel de dotation depuis 2014 soit 350 000 € a été versé à la commune.
- La dernière phase de l'**adressage** est en cours (fabrication des panneaux de nom de rue et de route et numéros personnels). L'Etat a inséré dans les obligations un petit addendum visant à mettre à jour, réimprimer et changer toutes les cartes grises qui ont encore des anciens numéros (encore une fois on nous prend pour des pigeons...)
La Maison de Services au Public (MSAP) qui se situe à La Poste, ou bien la commune, au travers de permanences, viendront en aide à celles et ceux qui ne seraient pas équipés ou auraient des difficultés.

L'été s'est installé après une grosse vague de chaleur. Je vous souhaite de prendre un repos compensateur pour les uns, beaucoup de plaisir à rencontrer enfants, petits-enfants et amis pour d'autres et surtout beaucoup de détente et de sérénité pour chacune et chacun d'entre vous.

Amicalement,
Henri SOULIER



COMPTES ADMINISTRATIF 2018

**RECETTES DE
FONCTIONNEMENT (en €)**

Atténuation de charges	772,00
Produits services	
Impôts et taxes	701 870,49
Dotations et participations	771 041,40
Autres produits de gestion courante	31 828,63
Produits exceptionnels	3 928,43
Opérations d'ordre	26 204,02
TOTAL	1 679 208,03

**DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT (en €)**

Charges à caractère général	448 418,31
Charges de personnel	487 465,36
Atténuation de produits	5 039,00
Autres charges de gestion courante	90 173,66
Charges exceptionnelles	520,20
Opérations d'ordre	4 005,91
TOTAL	1 075 622,44

**RECETTES
D'INVESTISSEMENT (en €)**

Subventions	109 963,80
FCTVA, taxe d'aménagement	106 161,81
Affectation des résultats N-1	252 384,74
Cautions reçues	337,00
Opérations d'ordre	4 005,91
Opérations patrimoniales	40 751,32
TOTAL	513 604,58

**DEPENSES
D'INVESTISSEMENT (en €)**

Dépenses d'équipement	547 144,47
Remboursement avance FCTVA	332,80
Opérations d'ordre	26 204,02
Opérations patrimoniales	40 751,32
TOTAL	614 462,61

VUE D'ENSEMBLE (en €)


COMPTE ADMINISTRATIF 2018

REPARTITION DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

<i>Opérations</i>	<i>Dépenses (en €)</i>	<i>Recettes (en €)</i>
Mobilier divers	9 370,03	
Panneaux signalétiques	56 400,00	
Voirie communale	74 881,20	26 431,80
Signalisation	994,86	
Travaux bâtiments communaux	46 447,42	
Programme école numérique	6 000,00	2 500,00
Réfection salles de classes	140 226,43	26 232,00
Réfection croix		2 000,00
Participation éclairage public	14 273,50	
Maison médicale	191 916,94	52 800,00
Eclairage stade	6 634,09	

STABILITE FISCALE

	2017	2018	2017	2018
Taxe d'habitation	10,56 %	10,56 %	224 928 €	227 899 €
Taxe foncière bâtie	15,84 %	15,84 %	208 296 €	214 955 €
Taxe foncière non bâtie	62,40 %	62,40 %	49 670 €	50 337 €



COMMUNE DE SAINTE-FEREOLE PRINCIPAUX CONSTATS ISSUS DU COMPTE DE GESTION 2018

Rapport de Monsieur Jean Georges MERMET, inspecteur divisionnaire des finances publiques, le comptable public trésorier d'Allasac, présenté devant le Conseil Municipal du 23 mars 2019.

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE ET PRINCIPAUX CONSTATS :

Les comparaisons sont principalement opérées avec les autres communes du département dans la même strate démographique (500 à 2.000 habitants) ; étant précisé qu'à fin mai 2019 les données comptables 2018 définitives sont disponibles pour 84 communes de cette strate, soit 98,82 % de l'ensemble de cette catégorie.

L'augmentation de 1,55 % de la population (env. 30 habitants) sur les cinq dernières années de gestion se répartit de la façon suivante :

Eléments	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population	1874	1881	1883	1885	1884	1903
Evolution de population	-	0,37%	0,11%	0,11%	-0,05%	1,01%
Strate démographique	FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants					
Nombre de collectivités	-	66	67	67	75	85
Taux de centralisation des budgets de la strate						98,82%

Les principales évolutions 2017/2018 se traduisent ainsi en €

En €	Tableau de synthèse		Évolution 2017 / 2018	Repères - 2018	
	2017	2018		Commune	Strate départementale
				En € par habitant	
Résultat de fonctionnement	252 385	603 585	139,2 %	317	163
Produits réels de fonctionnement	1 256 394	1 673 397	33,2 %	879	825
Charges réelles de fonctionnement	1 000 544	1 065 806	6,5 %	560	657
CAF Brute	255 851	607 591	137,5 %	319	168
CAF Nette	255 851	607 591	137,5 %	319	93
Dépenses directes d'équipement	472 978	614 100	29,8 %	323	288
Dettes financières à moyen et long terme	2 364	2 339	-1,1 %	1	673
Fonds de roulement	275 586	525 928	90,8 %	276	267
Trésorerie	216 054	363 492	68,2 %	191	307

2. LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT

2.1 UNE TENDANCE À LA HAUSSE DES CHARGES CONFIRMÉE EN 2018

En augmentation de 65.264 € par rapport à 2017 (soit +6,52%) les portant à 1.065.806 €, les dépenses réelles de fonctionnement s'inscrivent dans une dynamique haussière de cette catégorie de dépenses depuis maintenant deux exercices.

Elles représentent 560 € par habitant, contre 531 €/hab. en 2017 (soit une augmentation de +5,46 % de cette catégorie de dépenses). Un montant par habitant toutefois dans la norme des constats effectués auprès des autres communes de la même strate démographique du département (tranche de 500 à 2.000 hab.) qui sont confrontés à des dépenses réelles de fonctionnement moyennes de 657 €/hab.

Essentiellement, ce sont 3 sous-catégories de dépenses réelles qui sont à l'origine de l'augmentation constatée. Par ordre d'importance en valeur, on trouve

- en premier lieu les autres charges réelles (essentiellement les achats et variations de stocks et les autres charges externes) qui ont augmenté de 35.127 € en passant de 521.273 € en 2017 à 556.400 € (+6,7%) et +17,12 % par rapport à 2014 (+81.498€),
- puis les dépenses de personnels et assimilées (les rémunérations du personnel et charges sociales) qui ont progressé de 23.380€ par rapport à 2017 (+5 %) et 55.890€ par rapport à 2014 (+13 %),
- et les subventions, participations et contingents qui sont passées de 15.957 € en 2017 à 22.713 € en 2018 avec une progression de 6.756 € (+42,3 %).

2.2 LA HAUSSE SIGNIFICATIVE DES RECETTES EN 2018

Comme pour l'exercice précédent, il convient d'observer que les travaux en régie qui s'élèvent à 26.204 € en 2018 contre 21.224 € en 2017 (progression de 23,46%) ne constituent pas des ressources supplémentaires dans la mesure où ils représentent seulement des recettes d'ordre visant à neutraliser l'impact sur le résultat de fonctionnement des dépenses des personnels et des matériels engagées pour maintenir ou rénover des équipements de la commune.

Néanmoins, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 étant structurellement semblables à celles de 2017, les comparaisons effectuées sont donc pertinentes.

La hausse particulièrement significative des recettes de fonctionnement en 2018 s'expliquent principalement par un quasi doublement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des autres dotations (+95,4 % par rapport à 2017 avec des ressources supplémentaires à hauteur de 376.358€) qui procurent à la commune une DGF par habitant de 185 €, soit 10 € de plus que la moyenne des autres communes de la strate :

En €	Évolution de la DGF et des autres dotations					Évolution	
	2014	2015	2016	2017	2018	2017 / 2018	2014 / 2018
Dotations et participations	500 058	427 664	391 899	394 683	771 041	95,4 %	54,2 %
DGF (compte 741)	382 377	322 160	297 798	286 151	646 225	125,8 %	69,0 %
Attributions de péréquation et de compensation	41 005	43 422	37 345	45 351	45 126	-0,5 %	10,0 %
Autres dotations et participations	76 677	62 082	56 756	63 181	79 691	26,1 %	3,9 %

L'origine de cette augmentation très importante s'explique principalement par l'accroissement

- de la dotation de solidarité rurale qui passe de 38.080 € en 2017 à 124.158 € en 2018 (+226,0 %),
- de la part péréquation de la DGF qui passe de 52.406 € en 2017 à 137.584 € en 2018 (+162,5 %),
- du total des dotations des parts forfaitaire et péréquation notifiée par la DGCL qui passe de 286.151 € en 2017 à 372.174 € en 2018 (+30,1 %),
- des autres produits réels (dont produits et services du domaine pour près de 90 % de cette variation) qui passent de 181.592 € en 2017 à 205.524 € en 2018 (+13,2 %).

Les ressources fiscales sont également en augmentation, dans une moindre mesure, de 2,5 % par rapport à 2017 (+16.712 €) alors que dans le même temps les taux de la fiscalité locale n'ont pas augmenté (aucune variation des taux à la hausse ou à la baisse sur les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018). Seul, l'effet « base », qui correspondant à la fois à l'augmentation mécanique des bases (revalorisation annuelle décidée par l'Etat pour appliquer un coefficient représentant l'inflation) et à la modification du nombre de personnes soumises à l'impôt, (ou encore la variation des revenus moyens), est susceptible d'expliquer cette variation :

En €	Effet " base "			
Variation des produits de FDL entre 2 exercices	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	14 498	-1 892	2 491	4 221
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 228	3 455	5 018	6 228
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	361	519	22	669
Cotisation foncière des entreprises	0	0	0	0

2.3 LA CAF BRUTE PROGRESSE FORTEMENT EN 2018

Les produits de fonctionnement réels financent largement les charges difficilement compressibles (charges de personnel + contributions obligatoires et participations + frais de séjour + aides à la personne + charges d'intérêt) de la même section.

Ce ratio de rigidité des charges structurelles qui mesure le taux de couverture des charges de fonctionnement par les produits de fonctionnement réels se situe à 29,23 %, en léger retrait par rapport à 2017 où il était à 37,07 %. Il est néanmoins très proche pour 2018 de celui des communes de la même strate démographique nationale (communes de 500 à 2.000 habitants) dont il suit la courbe depuis plusieurs exercices :



Parallèlement, la capacité d'autofinancement (CAF brute) qui représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables) est en forte progression par rapport à 2017.



En €	Évolution de la capacité d'autofinancement brute					Évolution		Repères - 2018	
	2014	2015	2016	2017	2018	2017 / 2018	2014 / 2018	Commune	Strate départementale
								En € par habitant	
Produits réels de fonctionnement	1 295 265	1 243 529	1 234 306	1 256 394	1 673 397	33,2 %	29,2 %	879	825
- Charges réelles de fonctionnement	935 881	911 085	899 348	1 000 544	1 065 806	6,5 %	13,9 %	560	657
- CAF BRUTE	359 384	332 444	334 958	255 851	607 591	137,5 %	69,1 %	319	168

Cette CAF brute qui représentait 319 € par habitant au 31/12/2018 pour la commune de Sainte-Féréole, contre 168 €/hab. pour les autres communes du département de la même strate, est en nette augmentation par rapport à 2017 où elle représentait 136 €/hab. pour la commune de Sainte-Féréole (une progression de 234,56 %).

L'excédent des produits de fonctionnement réels doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

3. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT :

Les dépenses d'investissement d'un montant de 614.463 € pour 2018 sont essentiellement constituées de dépenses d'équipement (614.100 € pour 2018).

En €	Impact des opérations d'investissement sur le fonds de roulement					Repères - 2018	
	2014	2015	2016	2017	2018	Commune	Strate départementale
						En € / hab	
Variation des emplois stables d'investissement	534 203	741 770	454 763	504 803	614 463		
Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours	523 397	732 834	412 350	470 278	559 075		
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilés	6 000	6 000	0	0	0		
Variation des ressources stables d'investissement	671 483	616 194	742 707	515 863	864 805		
CAF Brute	359 384	332 444	334 958	255 851	607 591		
Emprunts de l'exercice	0	0	0	0	0		
Impact sur le fonds de roulement	137 280	-125 576	287 943	11 060	250 342		

En €	Les dépenses d'équipement					Repères - 2018	
	2014	2015	2016	2017	2018	Commune	Strate départementale
						En € / hab	
Dépenses d'équipement	528 203	734 770	422 938	472 978	614 100	323	288
Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement en %	100,00 %	100,00 %	93,00 %	93,70 %	100,00 %	100,00 %	98,75 %

Les dépenses d'équipement progressent de 29,84 % (+141.122 € par rapport à 2017) et s'élèvent à 614.100 €. Avec une moyenne de 323 € par habitant pour 2018, elles sont nettement supérieures à la moyenne de 288 €/hab. des communes corréziennes de la même strate.

Les principales dépenses de 2018 ont concerné l'acquisition de la maison médicale (191.916,94 €), la réfection des salles de classe (140.226,43 €), la voirie communale (74.881,20 €), les panneaux d'affichage numérique (56.400,00 €), les travaux sur les bâtiments communaux (46.447,42 €), le terrain Villa Family (40.751,32 €), la participation à l'éclairage public (14.273,50 €) et l'éclairage des stades (6.634,09 €).

Entièrement financées par les ressources propres de la Commune, sans aucun recours à l'emprunt, ces dépenses d'équipement ont notamment été payées au moyen de sa CAF nette qui s'établit à 607.591 € pour 2018.

En augmentation substantielle par rapport à 2017 (+306.607 €, soit +59,44 %), le financement disponible de la commune de Sainte-Féréole, vierge de tout emprunt s'est élevé à 822.470 € et a permis non seulement de couvrir ses dépenses d'investissement mais, au-delà, et d'abonder son fonds de roulement à hauteur de 250.342 € en 2018, contre 11.060 € en 2017 (+2.263,49 %).

En €	Impact des opérations d'investissement sur le fonds de roulement					Repères - 2018	
	2014	2015	2016	2017	2018	Commune	Strate départementale
						En € / hab	
Variation des emplois stables d'investissement	534 203	741 770	454 763	504 803	614 463		
Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours	523 397	732 834	412 350	470 278	559 075		
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilés	6 000	6 000	0	0	0		
Variation des ressources stables d'investissement	671 483	616 194	742 707	515 863	864 805		
CAF Brute	359 384	332 444	334 958	255 851	607 591		
Emprunts de l'exercice	0	0	0	0	0		
Impact sur le fonds de roulement	137 280	-125 576	287 943	11 060	250 342		

4. LES EQUILIBRES FINANCIERS :

Le bilan de la Commune de Sainte-Féréole est parfaitement équilibré tant dans sa partie haute (fonds de roulement) que sa partie basse (trésorerie). En effet, à la fin de l'exercice 2018, son fonds de roulement – ses réserves –, s'élève à 525.928 € (en progression de +87,21 % par rapport à 2017), portant le montant en €/hab. de 146 €/hab. en 2017 à 276 €/hab. en 2018 et le situant légèrement au-dessus de la valeur moyenne des communes de la même strate départementale (276 €/hab. en 2018).

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2018	
	2014	2015	2016	2017	2018	Strate départementale	
Fonds de roulement	102 158	-23 418	264 525	275 586	525 928		
Fonds de roulement en €/hab	54	-12	140	146	276	267	
FDR en nombre de jours de charges réelles	40	-9	107	101	180	148	

Le fonds de roulement en nombre de jour de charges réelles augmente donc mécaniquement en garantissant une sécurité supplémentaire qui représente un total de 180 jours au 31/12/2018, contre 101 jours en 2017 (soit +78,22%) ; ce qui est particulièrement remarquable si l'on considère que les réserves de la commune de Sainte-Féréole sont exclusivement constituées de ressources propres (hors emprunt) alors que l'encours total de la dette, qui correspond au capital restant dû au 31/12 de l'année, représente pour les autres communes corréziennes de même strate un montant moyen de 673 € par habitant et par an, contre 602 € au 31/12/2017.

En nette progression par rapport à 2017, ce fonds de roulement est largement suffisant pour couvrir le besoin en fonds de roulement de la commune (162.435 € pour 2018), c'est-à-dire le besoin en trésorerie résultant du décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

En €	Bilan fonctionnel					Évolution	
	2014	2015	2016	2017	2018	2017 / 2018	2014 / 2018
Ressources à moyen et long terme	18 052 876	18 649 268	19 341 484	19 810 001	20 632 808	4,2 %	14,3 %
Actif immobilisé brut	17 950 718	18 672 686	19 076 959	19 534 415	20 106 880	2,9 %	12,0 %
Fonds de roulement net global	102 158	-23 418	264 525	275 586	525 928	90,8 %	414,8 %
Créances courantes	39 543	51 886	112 033	95 839	215 476	124,8 %	444,9 %
Dont liaison avec les BA (solde débiteur)	0	36 587	95 658	62 740	180 892	188,3 %	-
Autres créances diverses	0	0	0	0	0	-	-
Dettes courantes	6 823	10 288	10 605	18 256	20 968	14,9 %	207,3 %
Dont liaisons avec les BA (solde créditeur)	4 271	0	0	0	0	-	-100,0 %
Autres dettes diverses	3 351	23 093	22 220	18 051	32 072	77,7 %	857,1 %
Besoin en fonds de roulement	29 368	18 506	79 208	59 532	162 435	172,9 %	453,1 %
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	-	-
Régies, avances et virements internes	20	20	20	220	220	0,0 %	1 000,0 %
Disponibilités	72 769	98 056	185 297	215 834	363 272	68,3 %	399,2 %
Crédits et lignes de trésorerie	0	140 000	0	0	0	-	-
Trésorerie	72 789	-41 924	185 317	216 054	363 492	68,2 %	399,4 %

Ainsi, au 31/12/2018, la commune de Sainte-Féréole dispose d'une solide situation financière solide, avec une trésorerie disponible de 363.492 € (en progression de 68,24 % par rapport à 2017).

Grâce à des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées même si elles ont légèrement progressé par rapport à 2017 en se stabilisant à 1.065.806 € (+6,5 %), la commune est parvenue ces dernières années, en dépit d'une baisse des dotations de l'État, à dégager une capacité d'autofinancement d'un niveau suffisant pour financer ses équipements sans recours à l'emprunt tout en reconstituant des réserves pour ses investissements futurs.

La progression des charges de fonctionnement constatée en 2017, puis en 2018, devra être contenue pour que la commune de Sainte-Féréole puisse maintenir un haut niveau d'équipement tout en préservant son autonomie vis-à-vis des établissements de crédits.



Le comptable public,

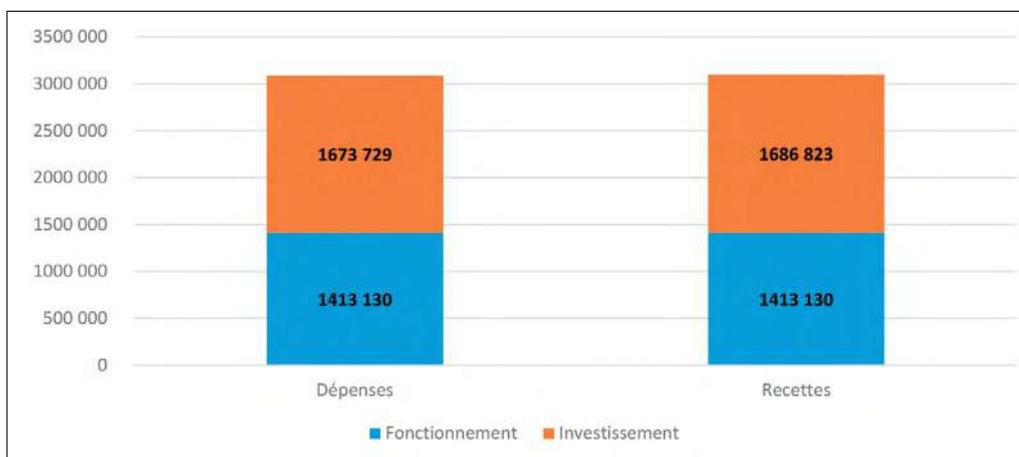
Le Comptable public,
Trésorier d'Allasac

Jean Georges MERMET
Inspecteur divisionnaire des finances publiques



BUDGET PRIMITIF 2019

VUE D'ENSEMBLE (en €)

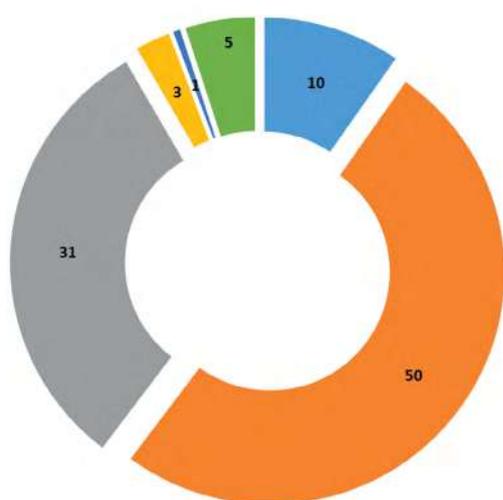
**Section de fonctionnement :**

Dépenses : actions, services rendus au quotidien et frais de personnel
 Recettes : fiscalité directe, dotations de l'Etat, produits du domaine

Section d'investissement :

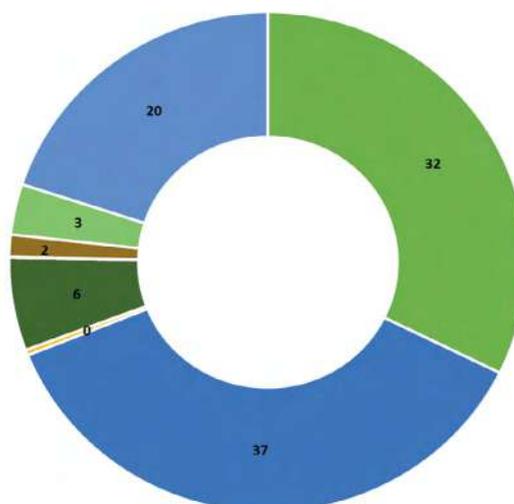
Dépenses : projets d'équipement, remboursement des emprunts
 Recettes : FCTVA, subventions, emprunts

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en %)



■ Produits des services 137 000€	■ Impôts et taxes 714 429 €
■ Dotations et participations 444 050 €	■ Prod gestion courante 37 000 €
■ Produits exceptionnels 9 900 €	■ Opérations d'ordre 70 751,32 €

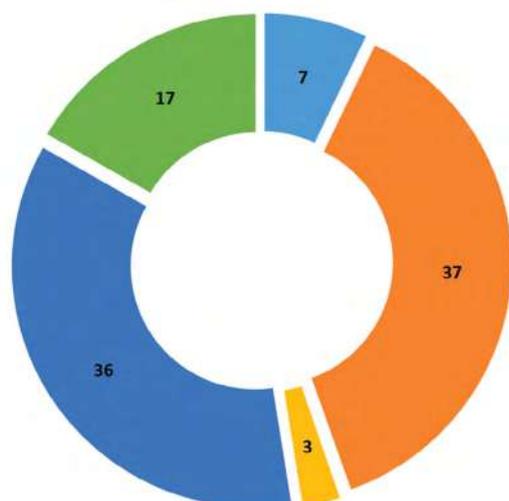
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en %)



■ Charges générales 456 423 €	■ Frais de personnel 517 640 €
■ Atténuation de produits 5 040 €	■ Charges de gestion courante 84 700 €
■ Charges financières et excep 1 000 €	■ Dépenses imprévues 20 000 €
■ Opérations d'ordre 46 181,52 €	■ Virement section d'investissement 282 145,80 €

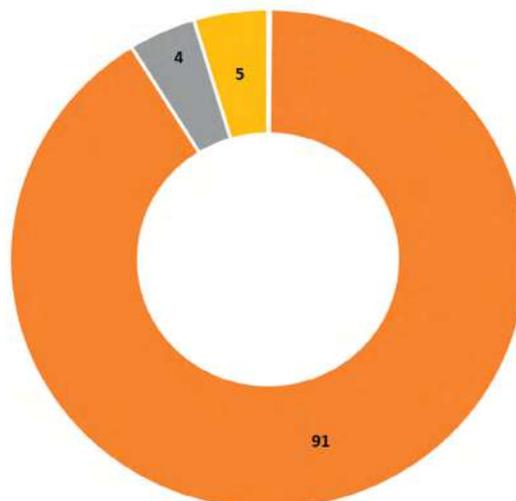
BUDGET PRIMITIF 2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en %)



■ FCTVA, TAM 119 623 €
 ■ Caution 2 500€
 ■ Affectations des résultats 603 584,97 €
 ■ Subventions d'investissement 632 788 €
 ■ Opérations d'ordre 46 181,52 €
 ■ Virt section de fonctionnement 282 145,80 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en %)



■ Caution 2 500 €
 ■ Opérations d'ordre 70 751,32 €
 ■ Opérations d'équipement 1 522 521€
 ■ Déficit antérieur reporté 77 657,16 €

REPARTITION DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Opérations	Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	Total	Restes à réaliser	Recettes nouvelles	Total
Mobilier divers	6 629	8 000	14 629			
Panneaux signalétiques				37 600		37 600
Voirie communale		130 000	130 000		40 000	40 000
Signalisation		10 000	10 000			
Travaux bâtiments communaux	1 842	23 000	24 842			
Aide à la rénovation des façades		2 700	2 700			
Programme école numérique		5 100	5 100		2 120	2 120
Réfection salles de classes	170	6 000	6 170	107 268		107 268
Réfection murets en pierres sèches	2 000	2 000	4 000			
Participation éclairage public	18 500	20 000	38 500			
Participation colonnes enterrées	6 537		6 537			
Réfection WC publics		10 000	10 000			
Maison médicale	308 083	122 600	430 683	137 200	20 000	157 200
Eclairage stades	118 000		118 000	80 000 €	17 600	97 600
Terrain maison commune Résidence Autonomie		20 000	20 000			
Jardins familiaux	4 360	28 000	32 360			
Adressage et numérotage		38 000	38 000		20 000	20 000
Réfection restauration scolaire		10 000	10 000			
Jeux Square Alvinerie et sol souple		15 000	15 000			
Réfection court de tennis		36 000	36 000		11 000	11 000
Maison commune résidence Autonomie		570 000	570 000		160 000	160 000



A LA UNE

MAISON MEDICALE



Portes ouvertes le 13 avril



Entrée de la maison médicale côté parking



Entrée de la maison médicale côté jardin

Le 13 avril en fin d'après-midi la Maison Médicale ouvrait ses portes pour permettre aux habitants de la commune de découvrir l'ensemble du bâtiment.

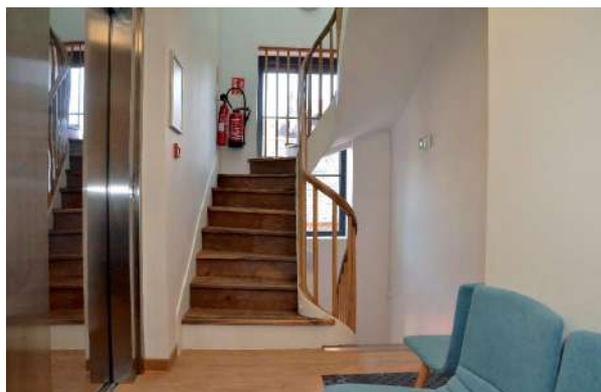
Installée dans l'ancien Presbytère la Maison Médicale accueille : 2 médecins généralistes, 1 cabinet d'infirmières, 1 ostéopathe, 1 orthophoniste et 1 podologue.

A l'issue de la visite, le Maire rappelait l'historique et la naissance de la maison médicale soulignant : « **être malade est une fatalité, avoir des professionnels de santé et des soins à sa disposition immédiate est une chance** », et remerciait l'ensemble des entreprises ayant participé aux travaux, le cabinet d'architecte et l'équipe technique communale pour la qualité du travail accompli.

Depuis le 2 mai l'ensemble des professionnels de santé vous accueille dans leurs nouveaux locaux.



Hall d'accueil

Accès au 1^{er} étageLe 2^{ème} étage prêt à accueillir de nouveaux professionnels de santé

GEOOTHERMIE A LA RESIDENCE AUTONOMIE

LA GEOOTHERMIE PROFONDE SUR CHAMP DE SONDES APPLIQUEE A SAINTE-FEREOLE

Lors des travaux d'étude de la Résidence Autonomie, l'architecte Madame CLARY, et son bureau d'études LAI de Tulle, ont proposé devant le groupe de travail du Conseil Municipal un chauffage de chacun des logements par un chauffe-eau au gaz, gaz stocké dans une grosse cuve collective.

Le groupe s'est fortement ému d'une telle proposition qui était basée sur des énergies fossiles (le gaz) et sur des solutions individuelles coûteuses en termes de maintenance et de consommation.

Bref ! Une solution du siècle dernier dans un univers où l'on peut aisément deviner que les énergies fossiles vont sensiblement se renchérir !

Le groupe a demandé au bureau LAI une étude sur tous les moyens de chauffage et éventuellement de réfrigération à mettre en œuvre de manière individuelle ou collective avec la part investissement et la part fonctionnement.

Le bureau d'études a rendu ses travaux avec un panel de 10 propositions. Cette étude démontrait que la géothermie profonde sur champ de sondes était le système le plus cher en investissement mais le moins cher en fonctionnement.

Après réflexion, compte tenu des subventions possibles de la part de l'ADEME et de la très bonne capacité d'autofinancement dégagée par les résultats comptables de la commune, le conseil municipal a acté la solution géothermie associée à des pompes à chaleur sol-eau et a des chauffe-eau qui eux seront individuels mais de type thermodynamique, c'est-à-dire fonctionnant eux aussi sur un modèle pompe à chaleur.

La proposition acceptée par Corrèze Habitat d'acheter le fond de la parcelle et d'y construire 8 logements complémentaires chauffés à partir de la géothermie a amené la commune à créer un réseau de chaleur qui permettra, à partir du lieu de production, de distribuer la chaleur à tous les habitants de la parcelle et bien sûr à vendre l'énergie produite.

LA GEOOTHERMIE COMMENT ÇA MARCHE ?

Phase de test

Il faut d'abord réaliser un forage test. Dans notre cas, un forage à 110 m de profondeur qui, après étude des résultats, a permis au bureau d'études de conclure que « le site de Sainte-Féréole bénéficie d'un sous-sol particulièrement propice en matière de géothermie. »

Dimensionnement du projet

Les calculs montrent que, dans notre projet, il est nécessaire d'avoir 12 sondes de 110m de profondeur soit un linéaire de sondes de 1320 m. Chaque sonde doit être séparée de sa voisine par un écart de 10m.

Les résultats du test démontrent que la température du fluide caloporteur (eau glycolée à 25 %), qui remonte des sondes, se situe à 12,51° et ce quelle que soit la température extérieure (intéressant en hiver pour le chauffage et en été pour le rafraîchissement).

Toutes les sondes sont reliées entre elles et sont connectées en parallèle.

Le dimensionnement (voir schéma) nécessite 2 pompes à chaleur (PAC) qui fonctionnent en cascade (une puis deux si nécessaire) et un circuit indépendant pour le géocooling ou rafraîchissement (sans activation des PAC).

Le réseau de chaleur ou de froid en aval permet de distribuer la chaleur produite jusqu'aux points de consommation qui dans tous les cas seront des planchers chauffants.

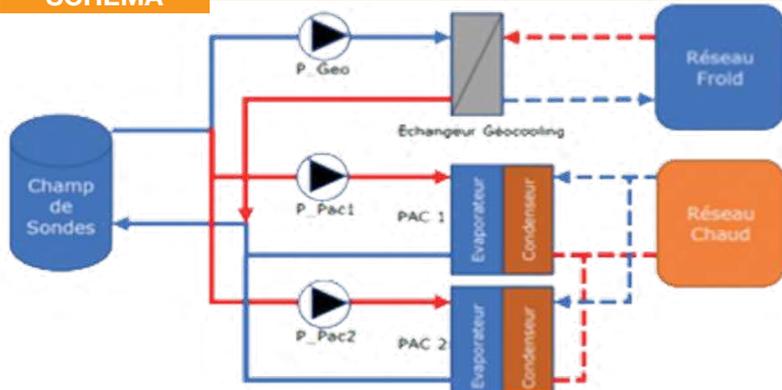
L'économie du projet

De manière simplifiée, on peut dire que la production à la sortie des PAC, à l'entrée du réseau de chaleur, est de 90,9 MWH et une énergie nécessaire au fonctionnement du système de 17,9 MWH prélevés sur le réseau électrique pour le chauffage et une production de 10,9 MWH pour le géocooling.

L'étude conclue donc par une efficacité totale de 5,70 qui se dégrade un peu dans le temps par appauvrissement du sous-sol pour passer à 5,40 au bout de 10 ans et 5,23 au bout de 30 ans. L'étude permet de conclure, en simplifiant à l'extrême, que pour 1 KW utilisé à partir du réseau électrique, on obtient 5 KW à la sortie des PAC soit 4 KW gratuits sur 5 produits.

Il faut cependant relativiser car l'amortissement de l'investissement devra être pris en compte même s'il est fortement subventionné et autofinancé par la commune.

SCHEMA



Forage test à 110m de profondeur



REAMENAGEMENT AIRE DE JEUX SQUARE ALVINERIE

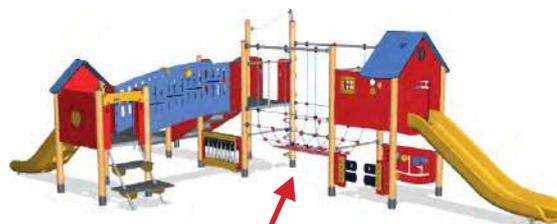
Dès le mois de septembre, les enfants pourront profiter d'une nouvelle aire de jeux.

Le Square Alvinerie se verra doté d'une nouvelle structure complète avec des panneaux musicaux et tactiles, une paroi d'escalade, un filet, deux toboggans, une nouvelle passerelle, une cabane et deux nouveaux jeux sur ressort (un individuel et un collectif).

La structure actuelle sera déplacée dans le parc.

L'équipe technique va réaliser une dalle béton sous chaque jeu. L'entreprise Froment mettra en place les sols souples, pour un montant de 8 171 € HT. Les jeux ont été commandés à la société Kompan pour un montant total de 21 621 € H.T, pose comprise.

Nous espérons que ce nouvel espace devienne un lieu d'amusement pour les «petits» et un lieu de convivialité pour les plus grands qui les accompagnent. Et merci à tous de respecter les lieux !



structure Toboggan
actuelle déplacée



ECLAIRAGE DU STADE ET INSTALLATION DE TRIBUNES



Début 2019, d'importants travaux portant sur les éclairages des stades de foot ont été réalisés :
Installation d'un éclairage à leds sur le terrain d'honneur avec pose de 4 nouveaux mâts
Remplacement de l'éclairage du stade d'entraînement par un éclairage à leds avec conservation des mâts existants.

Le bureau d'études DEJANTE a été chargé de la conception du projet et les travaux ont été réalisés par l'entreprise CITEOS.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

- Eclairage : 102 690 € HT
- Subvention FEADER (Europe) : 80 000 €

Ce nouvel équipement permet une économie d'énergie conséquente.

Il a été inauguré le 7 février 2019.

Pour compléter les infrastructures du complexe sportif, des bancs en tribune ont également été installés.

Le coût de cette installation est de 7 292 € HT



MARCHES DES PRODUCTEURS DE PAYS



Tous les jeudis en juillet et en août, à partir de 17 heures, autour de la Place de l'Eglise, les agriculteurs locaux vous proposent un panel de leur production et de leur savoir-faire.

Faites vos achats ou consommez sur place le menu que vous aurez constitué.

Tables, bancs, planchas sont à votre disposition grâce aux bénévoles de la Flégeloise et des associations communales, pour que vous passiez une soirée conviviale entre amis ou en famille.

Animation musicale et buvette.

LES PRODUCTEURS

- BIALIC Sophie
 - LA FERME DE LA PRADE
 - EARL DU MAURELON
 - SEGUY Noël
 - EARL VEDRENNE OLIVIER
 - LES SERRES DE BENOIT
 - LA FERME DES PARETTES

 - SCEA du VERDIER

 - COURDURIE Pascal
 - LA FERME DE BERCHAT
 - LUNATELI

 - LA FERME DU SAILLANT
 - CARON Jean-Noël
- > Fromage de chèvre, fromage blanc
 - > Fromage de vache
 - > Vin de Bergerac
 - > Pains, pâtisseries, viennoiseries
 - > Myrtilles
 - > Légumes de saison
 - > Fraises, framboises, pâtisseries aux fruits rouges, glaces fermières et sorbets
 - > Pêches, pommes, mirabelles, abricots, cerises, prunes
 - > Viande de bœuf, veau et agneau
 - > Canards gras
 - > Pâtes sèches fermières, plats cuisinés
 - > Porc fermier, Viande bovine
 - > Poulet et rôtisserie

AMENAGEMENTS «PRES DU BOURG»

Dans le précédent bulletin municipal nous vous avons présenté le plan d'aménagement du secteur « Près du Bourg » et notamment la modification du sens de circulation sur la route de Lajoinie du carrefour à la route de la Salesse et la création d'une nouvelle voie. Avant le lancement de ces travaux le Syndicat des Eaux du Maumont a procédé au remplacement d'une conduite d'eau potable défectueuse sur la route de la Salesse. A cette occasion, la commune a fait procéder à l'enfouissement du réseau téléphonique.

L'aménagement de la route de la Salesse est en cours. Il consiste à canaliser les eaux pluviales dans le réseau existant par la pose de plaques béton en « L » dans le fossé le long des murs des propriétaires riverains. La réfection de la chaussée sera réalisée en enrobé. Sur la route de Lajoinie, les travaux de réalisation d'un fossé pour capter les eaux pluviales de la route ont débuté en juillet ainsi que la création de la nouvelle route qui reliera la route de Lajoinie à la route de La Salesse.

La signalisation routière et le nouveau sens de circulation seront installés et opérationnels à l'automne.





DES NOUVEAUX NOMS DE RUE ET DES NUMEROS POUR CHAQUE BATIMENT

Monsieur Madame
Nom et N° de Voie
Lieu-dit (facultatif)
19170 SAINTE FEREOLE

Dans le bulletin municipal n°37, nous vous informions de la démarche de la commune de nommer toutes les voies et numéroté l'ensemble des bâtiments de son territoire, afin de répondre aux différentes évolutions et aux besoins des utilisateurs (livreurs, services de secours, déploiement du réseau GPS et de la fibre...)

Le groupe de travail constitué pour mener à bien ce dossier a effectué un important travail :

- identifier les voies déjà nommées et les bâtiments déjà numérotés ;
- recenser toutes les autres voies de la commune ;
- identifier tous les bâtiments devant être numérotés ;
(*maison d'habitation, atelier, grange, stabulation...*) ;
- nommer chaque voie ;
- numéroté chaque bâtiment.

La numérotation répond à la règle suivante : les numéros pairs sont à droite de la route et les numéros impairs du côté gauche, le point de référence étant la mairie (c'est-à-dire du Bourg vers la périphérie).

La numérotation existante dans le bourg et les Lotissements (Lotissement des Pradelles, Lotissement Beaulieu et Lotissement Les Bois du Colombier) a été conservée ; même si elle ne répond pas stricto sensu aux dispositions réglementaires cette numérotation est déjà connue de tous et permet de localiser les bâtiments et c'est le bien le but recherché de la démarche d'adressage. Il était donc plus simple et légalement possible de conserver la numérotation existante.

Donc chaque fois que cela a été possible, les numéros existants ont été conservés.

Le système de numérotation métrique tient compte de la distance depuis le début de la route jusqu'à l'entrée

de la parcelle où se situe le bâtiment à numéroté. Cette numérotation est utilisée sur les longues voies aux zones peu construites ou en cours d'urbanisation.

Avec le système de numérotation séquentielle (numérotation classique) les immeubles sont numérotés de 2 en 2, depuis le début de la voie. Cette numérotation est utilisée notamment dans les zones urbanisées.

Les deux systèmes ont été appliqués à Sainte-Féréole selon la configuration des voies et des lieux.

Courant février, chaque foyer a reçu un courrier l'informant de sa nouvelle adresse. Une permanence des élus s'est tenue sur deux demi-journées en mairie pour donner des explications, recevoir les observations et propositions des habitants qui ont été retenues chaque fois que cela a été possible en fonction de la réglementation.

L'ensemble du travail réalisé a ensuite été présenté et adopté lors des conseils municipaux des 12 février, 28 février et 14 juin 2019.

Un second courrier sera envoyé au cours du 3^{ème} trimestre pour acter définitivement ces **nouvelles adresses qui entreront officiellement en vigueur à l'automne.**

Une attestation de numérotage sera jointe et vous permettra de justifier de votre nouvelle adresse. Vous aurez également les instructions pour la mise en place, obligatoire, du numéro à apposer sur votre propriété.

C'est à l'automne également que les plaques de rue seront installées et les numéros distribués à chaque foyer.

LES DEMARCHES POUR COMMUNIQUER SA NOUVELLE ADRESSE

1- PAR LA COMMUNE

La Commune informe de nombreux organismes, elle transmet l'ensemble des nouvelles adresses de son territoire à différents organismes :

- > Direction Générale des Finances Publiques et Centre des Impôts Fonciers,
- > Service National de l'Adresse,
- > La Poste,
- > SIRTOM,
- > Syndicat des Eaux du Maumont,
- > Centre de Secours de Brive,
- > Service Départemental d'Incendie et de Secours de Tulle,
- > Gendarmerie,
- > SAMU – SMUR,
- > ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATION (Orange...),
- > Agglo de Brive

2- PAR VOUS-MEME

> DEMARCHE OBLIGATOIRE

Mettre à jour le **certificat d'immatriculation de votre véhicule** (carte grise) dans le mois qui suit la date de changement d'adresse. Cette démarche doit être réalisée sur le site immatriculation.ants.gouv.fr

Deux cas se présentent :

- si votre véhicule est déjà immatriculé dans le nouveau système (type AB 123 CD) : vous recevez une étiquette à coller sur votre Certificat d'Immatriculation et c'est gratuit
- si le véhicule est immatriculé dans l'ancien système (type 123 AB 01) : votre véhicule reçoit un nouveau numéro. Vous devez donc vous acquitter de la redevance d'acheminement de votre nouvelle carte grise (2,76€) et vous devez apposer de nouvelles plaques à votre véhicule.

> AUTRES DEMARCHES

1/ Si vous avez accès à internet, le site service-public.fr vous permet, en une seule démarche, d'informer simultanément plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie

- Caisse de sécurité sociale et de retraite : CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie), CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques), AGIRC – ARRCO (Caisse de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, MSA (Mutualité Sociale Agricole), CNAF (Caisse Nationale Allocations Familiales), CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) ([lien vers le site de l'ANTS](#)(Agence Nationale des Titres Sécurisés))
- Énergie : EDF, Engie, Direct Énergie...
- La Poste
- Pôle emploi
- Service des impôts

Connectez-vous à
mon.service-public.fr
rubrique « Signaler son changement
d'adresse en ligne - Déclaration de
changement de coordonnées »

et laissez vous guider...



2/ Si vous n'avez pas accès à Internet mais êtes utilisateur de l'outil informatique

La Maison de Services au Public situé au Bureau de Poste met à votre disposition un espace confidentiel avec ordinateur, imprimante et accès à internet.

3/ Si vous n'êtes pas utilisateur de l'outil informatique

Vous devez effectuer vos démarches par courrier sur papier libre. Un modèle sera joint au courrier qui vous sera adressé courant septembre.

PENSEZ EGALEMENT À INFORMER :

- Votre opérateur téléphonique
 - Votre assureur
 - Votre banque
 - Vos différents fournisseurs pour vos abonnements audiovisuels (câble, satellite) et abonnements presse notamment.
- Votre carte d'identité, votre passeport et votre permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides. Vous n'avez pas l'obligation de les faire mettre à jour suite au changement d'adresse, s'ils sont toujours en cours de validité.
Idéalement ces démarches doivent être accomplies dans les trois mois suivant la notification du changement d'adresse.

POUR LES ENTREPRISES ET LES PROFESSIONNELS

La modification de l'adresse doit également être signalée à la Chambre de Commerce et d'Industrie, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou à la Chambre d'Agriculture, selon le cas.

QUI PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DEMARCHES ?

- La Maison de Services au Public, le Bureau de Poste,
> Rue du 14 juillet 19270 SAINTE FEREOLE
- La Mairie : Des permanences, assurées par des bénévoles, pourront être mises en place si besoin.
- Votre entourage : famille, amis ...



HOMMAGE



Emile CHAMBON, ancien maire de Sainte Féréole, est décédé le 18 mai dernier.

Il est né et a vécu à Sainte Féréole dans la ferme de ses parents au Pontal. Il a continué le travail de la ferme avec son épouse Marinette et a travaillé en même temps en qualité de technicien agricole au Groupement de Producteurs de Veaux de Lait Fermier de la Corrèze puis à SOPELCO.

Il a exercé les fonctions de conseiller municipal de 1983 à 1989, et de 1995 à 2001.

Il a été maire de Sainte Féréole de 1989 à 1995.

Pendant son mandat, il s'est investi dans le projet de création et de construction de la Maison d'Accueil Spécialisé porté par le Centre Communal d'Action Sociale. Sa ténacité a permis, malgré les innombrables embûches qu'il a eues à subir, de conduire à bonnes fins cette opération. Il a également mené à terme le projet d'aménagement de La Salle du Temps Libre. L'entretien du réseau public routier a aussi fait partie de ses priorités.

Emile était un homme affable, sympathique et ouvert aux autres.

Il était Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, décoration remise par Madame Ségolène ROYAL.

En hommage une minute de silence a été observée lors du dernier conseil municipal le 14 juin.

COMMEMORATIONS

Commémoration du Cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962, avec la participation des élèves de CM1 et CM2 accompagnés de leurs enseignantes.

Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 mettant fin à la Seconde Guerre Mondiale : lecture des textes officiels et dépôt de gerbes par le Maire Henri SOULIER pour la commune, par Gilbert BOUILLAGUET, Président de la FNACA pour les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre et Robert PEROT, pour la FNACA.

Les porte-drapeaux, le Maire et l'assemblée se sont ensuite rendus devant la plaque commémorant le sacrifice de Pierre CHAUMEIL, enfant de Ste Féréole martyr de la Résistance, où a été déposée une gerbe après la lecture de sa dernière lettre à ses parents par sa petite nièce, Béatrice Blanchard.



PARTICIPATION DES ENFANTS DE L'ÉCOLE A «COURIR A BRIVE»

Vendredi 24 mai, plusieurs élèves de l'école de Sainte-Féréole ont participé à la 27^{ème} édition de « Courir à Brive ». Félicitations à tous pour leur participation et leur performance !



PERMIS PIETON DES ELEVES DE CE2

Vendredi 17 mai, les élèves de CE2, entourés de Mme LAGARDE et Mme BILLIERES, enseignantes, ont reçu des mains d'un représentant de la gendarmerie leur permis piéton, diplôme qui atteste de leur réussite à un test les informant sur les règles élémentaires de sécurité et les sensibilisant aux dangers de la route.

Pour les récompenser la municipalité leur a offert quelques friandises et rafraichissements.



OPERATION «LIRE ET FAIRE LIRE A L'ÉCOLE»

L'opération lire et faire lire mise en œuvre au sein de l'école de Sainte-Féréole sur le temps périscolaire méridien a suscité l'adhésion volontaire et régulière des élèves.

Des temps de lecture assurés par des bénévoles sont proposés chaque jour pour des groupes de 5 à 10 enfants qui s'engagent volontairement.

A ce titre, afin de conforter cette activité, et densifier l'offre de lecture aux élèves, le groupe de lecteurs bénévoles peut se renforcer.

Vous voulez consacrer un peu de temps (3/4h par semaine) aux enfants du groupe scolaire ?

Vous voulez valoriser la lecture et la culture ?

Vous pouvez contacter la mairie au 05.55.85.78.00

ou la ligue de l'enseignement avant la prochaine rentrée scolaire.

**ÉCOLE / EFFECTIFS PRÉVISIONNELS
RENTÉE 2019 : 157 ÉLÈVES**

Petite section : 14 élèves • Moyenne section : 24 élèves • Grande section : 16 élèves

CP : 24 élèves • CE1 : 18 élèves • CE 2 : 21 élèves • CM 1 : 28 élèves • CM 2 : 12 élèves



ACCUEIL DES ELEVES ITALIENS DE MANOCALZATI A L'ECOLE DE SAINTE-FEREOLE

Pour la deuxième fois, l'école primaire a accueilli des élèves de l'école de Manocalzati, la ville italienne jumelée avec Sainte-Féréole du 16 au 23 mai 2019.

14 élèves accompagnés de 3 enseignantes, Carmelina Landiorio, Marilina Venuti et Isabella d'Agostini, ont ainsi été accueillis par les élèves de CM1 et CM2 et leurs maîtresses Mmes ALARY et EXPOSITO.

Vu l'effectif important d'élèves (une soixantaine), la classe a été délocalisée dans la Salle du Temps Libre. Trois demi-journées ont donc été consacrées aux échanges entre les jeunes italiens et français dans le cadre de l'école.

Le reste du temps les jeunes et leurs accompagnatrices étaient pris en charge par les membres du Comité de Jumelage qui avaient concocté un emploi du temps varié.

La municipalité a organisé une réception samedi à La Salle du Temps Libre au cours de laquelle le Maire a rappelé les bienfaits de ces échanges qui permettent une ouverture sur le monde et de mieux comprendre « l'autre ».

Nos jeunes invités ont été hébergés à la résidence Les Collines. Les repas de midi hors temps scolaire et du soir ont été livrés par Véronique de l'Auberge des Sources au restaurant de l'Espace Jeunes.

Merci à tous ceux qui se sont impliqués pour que le séjour de ces jeunes et de leurs enseignants se passent dans les meilleures conditions, notamment Mmes ALARY et EXPOSITO les enseignantes, et les membres du Comité de Jumelage qui les ont accompagnés tout au long de leur séjour.



UNE SAISON ACTIVE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS



Sortie au bowling pour les plus grands, spectacle « Lillie Berluet et le sorcier Subramaniaque » pour les plus jeunes, voyages aux pays des contes de fées, découverte des métiers, de la danse dans tous les sens, des comptines chantées à tue-tête, et ne parlons pas du concours du meilleur cookie qui a emballé tous les enfants surtout au moment de la dégustation !

A chaque réunion de préparation c'est la même tempête dans la tête des animatrices : quelles activités proposer aux enfants pour qu'ils s'épanouissent sur leur temps de loisirs ? On espère que la forte fréquentation de notre structure est un témoin de leur réussite. Mais hors de question de se reposer sur ses lauriers, l'été approche et s'annonce intense également : cerfs-volants, canoë, visite du Bournat, des voyages dans le temps à faire pâlir de jalousie Marty McFly et une ambiance de fête foraine au mois d'août.

2^{EME} SOIREE DES ASSOCIATIONS

La 2^{ème} Edition de la Soirée des Associations sous le thème du Rugby s'est déroulée avec succès le 18 mai. 190 personnes avaient répondu présentes. La soirée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur, orchestrée par DJ DAVID.

Pascal COURDURIE nous avait préparé un ALIGOT qui a régalé tous les participants.

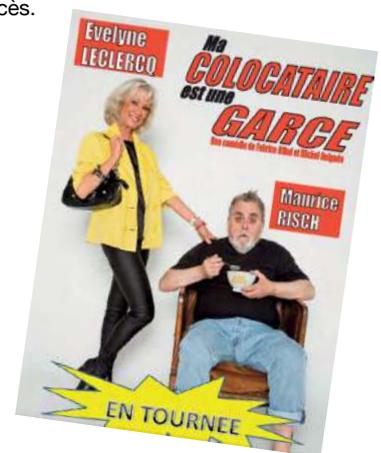
Une belle soirée où les membres des associations ont pu échanger.



SOIREE THEATRE DU 16 MARS

Pour son 3^{ème} spectacle à tête d'affiche la pièce de théâtre « Ma Colocataire est une garce » avec Evelyne LECLERCQ et Maurice RISCH a rencontré un beau succès.

Moment de rires et de détente ont été assurés



LES JARDINS FAMILIAUX

Les jardins familiaux ont été livrés aux « jardiniers amateurs » à la mi-avril par la remise symbolique de la clef du portail clôturant le lopin de 100 m² mis à leur disposition.

Huit parcelles de 100 m² ont donc ainsi été implantées au lieu-dit Puy Labaudie à côté de la Maison de la Nature.

Chaque parcelle comprend un abri de jardin avec une réserve d'eau.

L'entreprise Laval a aménagé l'ensemble de la plateforme destinée à l'implantation des jardins, l'entreprise Noguera a réalisé les socles destinés à recevoir les abris de jardin, et les box destinés à recevoir le compost, terreau ... Quand à l'aménagement des jardins et l'installation des abris de jardin, réserves d'eau, clôtures, abords, ils ont été réalisés par l'équipe technique.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 juin a voté le règlement intérieur et le montant de la location fixé à 10 € pour l'année.

A ce jour sept jardins sont loués et les fleurs et légumes ont déjà pris possession des lieux.



Remise des clés le 29 avril



Le montant de l'opération est de :	25 760,06 €
Terrassements (entreprise JJ LAVAL) :	9 720,00 €
Création plateformes (entreprise NOGUERA) :	5 115,00 €
Abris de jardin (TRIGANO) :	3 192,00 €
Réserves d'eau (POLE VERT) :	1 032,00 €
Clôtures intérieures et extérieures avec portails (POLE VERT et Entreprise Serge BONTEMPS) :	6 701,06 €

TRAVAUX A LA PISCINE

Dans la continuité des travaux déjà réalisés dans le local technique (salle des machines) de la piscine, d'importants travaux ont à nouveau été réalisés à la piscine.

Il était devenu nécessaire de re-suivre la toiture des vestiaires de la piscine. Les travaux ont été confiés à l'entreprise BOUILLAGUET et FILS ; la pose d'une ossature bois recouverte d'une membrane Rhépanol a été réalisée afin d'assurer l'étanchéité du bâtiment. Puis un bardage a été fixé sur les côtés. Le coût de ces travaux s'élève à 17 359,85 €.

Les portes des sanitaires des vestiaires en mauvais état ont également été remplacées. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Didier BECOT pour un montant de 1966,80 € TTC.

A l'extérieur les employés communaux ont remplacé toutes les margelles et caillebotis en mauvais état pour un coût de 6 802,44 €.

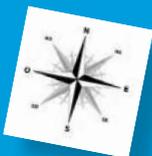


TRAVAUX SUR LES ROUTES

Des travaux de réfection de la chaussée vont être réalisés dans les mois à venir par les agents techniques de la commune dans le village de La Queyrie et à Trebeyre. La voirie du village de Sauvagnac est également programmée pour l'automne.



LA ROSE DES VENTS



Le 16 Mai 2019, 41 adhérents ont pris la route vers Saint-Nectaire avec le programme suivant :

Le matin, visite des Fontaines pétrifiantes et de la magnifique église de Saint-Nectaire puis un délicieux repas leur ont été servi à l'Auberge d'Alphonse où l'accueil, le cadre et le repas ont été très appréciés.

L'après-midi, découverte et balades autour des lacs Chambon et Pavin. Cette journée a été vécue comme une réussite et un bon moment de convivialité.

Reprise des activités avec la marche le Mardi 10 Septembre et le Club le Mercredi 11 Septembre.

La Rose des Vents vous souhaite un bel été en attendant de se retrouver tous à la rentrée.



COMITE DE JUMELAGE

Un échange convivial, riche en émotions entre Manocalzati et Saint-Féréole.

Le Comité de Jumelage n'a cessé d'entretenir l'amitié qui existe déjà entre nos deux communes jumelles Manocalzati et Sainte-Féréole. C'est à cette fin qu'il a été heureux de recevoir du 15 au 22 mai 2019, quatorze écoliers de Manocalzati accompagnés de leur trois enseignantes Marilina Venutti, Isabella d'Agostino et Carmelina Landiorio qui avait déjà encadré les enfants venus en 2013.



Durant cette semaine, les Italiens ont rencontré les Petits Flégeois des cours de Mme Exposito et Mme Billières qui les ont intégrés dans les différentes activités sportives et culturelles. Le dimanche midi, de nombreux Parents flégeois ont répondu à l'invitation à déjeuner suivi d'un après midi ludique pour tous. Le lundi matin, tous les enfants ont partagé de petits instants d'émotion quand ils se sont aussi retrouvés pour parcourir « le chemin de mémoire des Saulières ».

Le vendredi soir, les Italiens sont allés assister avec plaisir à une prestation de «Musique on danse» tout spécialement concoctée pour eux.

Après la Réception officielle par la Municipalité, les Italiens ont pu participer à la soirée des Associations flégeoises organisée par la commune.

Pour ce séjour, le comité de Jumelage a mis au point un planning de visites culturelles incluant le patrimoine de la commune et de proximité : Ferme bio, Pans de Travassac, Marché de Brive la Gaillarde, Messe à Malemort, Château de Hautefort, Gouffre de Padirac, Entreprise «madeleine Bijou», Usine de porcelaine Bernardaud.



La prise en charge du service du repas du soir à l'espace jeunes par les membres du Comité de Jumelage, a permis également de partager et de renforcer des liens qui existaient déjà entre la commune Manocalzati et Saint-Féréole

LES PASSIONNES DU PATRIMOINE

samedi 15 septembre 2019

1999/2019 - cette année nous fêtons le 20ème anniversaire de la fête de batteuse avec comme à l'accoutumée démonstration d'une cinquantaine de tracteurs des années 1920 à nos jours - nombreux stands artisanaux - vieux métiers (tel que la forge, fabrication des cordes, etc...) - four à pain - présentation d'un troupeau de moutons et son chien de garde - des stands surprise sont à l'ordre du jour - tout ceci suivi de son repas typique des battages à l'ancienne.



LA FLEGEOLOISE

Une nouvelle campagne de marchés de pays s'ouvre à nous. Comme chaque année La Flégeoise a convié tous les Présidents des associations, pour une réunion, afin de déterminer leur participation un jeudi du calendrier des festivités de juillet et d'août.

La Chambre d'Agriculture lors de sa réunion annuelle nous a communiqué la liste des producteurs de pays qui seront présents lors de nos marchés.

Tous les membres du bureau sont sur le pont afin de régler les derniers détails de fonctionnement ainsi que la mise en place des locaux.

Nous espérons que le temps sera de la partie et nous comptons vraiment sur votre présence pour passer un excellent moment.



LE COMITE DES FETES

Le comité des fêtes a débuté sa saison festive le samedi 27 avril avec une soirée « farcidures » qui fut réussie. Au cours de cette soirée, chacun a pu découvrir ou redécouvrir ce mets typiquement local dans la bonne ambiance qui était assurée par Serge Conjad et l'orchestre Loup Parça.

Au moment où cet article est écrit, le comité des fêtes vient de laisser s'embraser son traditionnel feu de la saint Jean qui s'est déroulé, cette année, le samedi 29 juin. Il espère que la soirée animée par UHC – DJ Sylvain a été appréciée et que l'assiette d'entrecôte/frites a ravi les papilles de tous.

Voici à présent l'été, c'est le moment de se détendre et d'apprécier les activités et les soirées en plein air. Dans la continuité de sa saison, le comité des fêtes vous propose les manifestations suivantes :

Dimanche 28 Juillet, deux activités seront proposées : les puces d'été et balade d'été à Santa Fé.

L'association propose une balade matinale sur 1 circuit de marche ombragé, d'environ 12 kms. Le départ sera donné sur la place de l'Eglise à partir de 8h30 et se terminera dans la brocante qui se tiendra dans le bourg toute la journée. Plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur le parcours et un repas Jambon braisé / frites sera servi à midi pour ceux qui le souhaitent.

Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 septembre : la fête votive annuelle de Sainte Féréole réunit petits et grands... Cette année, le Comité des Fêtes fêtera à cette occasion ses 50 ans

PENA FHT

Cette année, l'association FHT organisera :

- Dimanche 07 Juillet :
 - > un pique-nique FHT à l'Etang de Lachamp
- Samedi 26 Octobre :
 - > une veillée FHT à la Grande Salle.
- Un déplacement à Pau pour supporter le CAB en Finale de PRO D2



avec un programme diversifié :

Vendredi : Soirée des commerçants et artisans de la commune. Vente d'assiette à thème avec des produits locaux. Ambiance Retro / Disco avec DJ Badaboom. Déambulation dans le bourg avec la Banda de Donzenac. Spectacle Pyrotechnique : Feu d'artifice

Samedi ; Après midi : pétanque au stade - Soir : à partir de 20 h sur la place de l'Eglise, fête foraine et vente d'assiettes à thème ; à partir de 21h30, soirée concert à La Grande Salle avec LES HUMEURS CEREBRALES ; après le concert, fin de soirée sur ambiance disco.

Dimanche : Grande brocante et fête foraine autour de l'Eglise, toute la journée. A midi : Commémoration au monument aux morts.

Musique avec le groupe « Week End ». Vente d'assiette à thème avec des produits locaux. Succession de spectacle durant l'après midi avec notamment le groupe Batucada Kaléo (Troupe Afro Brésilienne de percussions) et la surprise du Comité.

Sans oublier le tirage de la tombola pour clôturer ce week end festif.

Le comité des fêtes vous souhaite un été rempli de moments festifs et conviviaux au sein de votre commune.





EXPRESSIONS



COMPTE RENDU D'ACTIVITES :

Aquarelles : Une exposition réservée aux seuls aquarellistes de l'Atelier s'est déroulée du 25 mai au 9 juin à la Salle du temps libre. Les visiteurs ont été nombreux, près de 600 personnes s'étaient déplacés : un beau succès.

Chorale : Nos choristes se sont déplacés le 6 avril à Cestas en Gironde à l'invitation de la chorale « Brin de Folie », la chorale de Dampniat « De Si De La » était également du voyage. Le concert annuel de Sainte Féréole s'est déroulé le 16 juin à la Grande salle. Les chorales de Ligniac « Les Gorges de la Dordogne » et de Vars « La Clé des chants » ont participé à cet événement. Un concert est prévu le 21 juin en l'église de Vars sur roseix à l'occasion de la Fête de la musique. Les chorales « Expressions », « la clé des chants », « de si de la » et le « chœur d'hommes » de Brignac seront présents.

Concert du 16 juin à La Grande Salle de Sainte-Féréole

Conversation anglaise pour les enfants de 5 à 7 ans : Les enfants sont studieux tout en se divertissant. Merci à Margo Snelder pour son dévouement.

Encadrement-cartonnage, Maquettes et Figurines, Tricot-Broderie : Les perspectives 2020 demandent du travail et de la créativité. Tous à vos postes, des expos en 2020 seront les bienvenues.

Maintien : A fond la forme

Le Projet Atelier théâtre : est toujours d'actualité, un questionnaire a été envoyé aux habitants de la commune et la candidature d'un professeur, retenue.

Expressions a tenu ses promesses cette saison, concerts et exposition ont été une réussite. Le second semestre sera consacré à la mise en oeuvre des projets, de belles surprises en perspective.

Merci à tous nos adhérents pour leur motivation et leur implication.

LES DIFFERENTS ATELIERS ET CONTACTS

AQUARELLE et autres techniques :
Maison des Associations - 1^{er} étage - le lundi de 14h à 18h30
Contact : Mme Mireille SOULIER - 05.55.85.66.28

RESTAURATION DE FAUTEUILS :
1 fois par trimestre (environ)
Contact : Monique DALEAU - 06.19.78.69.70

CHORALE :
Chef de chœur : JM CHAUVIN
Répétitions Salle du Temps Libre le mercredi de 20h à 22h
Contact : Monique LAPORTE 05.55.85.74.10 ou 06.24.97.12.53
Michelle GERAUD 05.55.85.75.97

ENCADREMENT :
Animatrices : Annick CROUCHET et Mireille SOULIER
Maison des Associations - 1^{er} étage
le vendredi de 14h30 à 18h30
Contact : Annick CROUCHET - 05.55.85.77.21

MAQUETTES ET FIGURINES :
Maison des Associations - 2^{ème} étage - 2^{ème} vendredi du mois à 19h30
Contact : David LAPEYRONNIE - 06.76.21.7770
Lionel MOREAU-05.55.23.52.24

MAINTIEN CORPOREL :
Professeur : Isabelle BOUTOT-Assistante : M SOULIER
Salle de danse au stade - les lundis et jeudis de 19h à 20h
Contact : Mireille SOULIER - 05.55.85.66.28

UN POINT C'TOUT :
Maison des Associations - 2^{ème} étage
le 4^{ème} mardi de chaque mois de 14h à 16h
Contact : Christine LAPEYRE-05.55.85.63.30

TRICOT PASSION :
Maison des Associations 2^{ème} étage
Tous les mercredis de 14h à 16h30/17h
Contact : Sylvette MARCOU - 06.20.51.45.31

CONVERSATION ANGLAISE POUR LES 5 À 7 ANS :
Maison des Associations- 2^{ème} étage
le jeudi de 17h15 à 18h30
Contact : Marie-Hélène Marthon - 06.23.04.10.29



LE SYNDICAT DES INITIATIVES

ATELIERS PERMANENTS Maison des associations 2^{ème} / Généalogie : salle multimédia
SCRABBLE : lundi 14h-16h Michèle GERAUD 05.55.85.75.97
GENÉALOGIE : mardi 14h-16h J.F MADRANGES 06.87.03.01.21
COUTURE : jeudi 14-17h Michèle GERAUD 05.55.85.75.97
PATCHWORK : samedi 14h-17h Josy VERLHAC 05.55.85.70.48

ATELIERS MENSUELS
ECRITURE : dernier vendredi 17h-19h Mado CAHUZAC 06.14.47.23.52

EVENEMENTIELS (voir agenda ci-contre)
Anne-Marie LACOMBE DALIX : 05.77.47.89.27 - email : anne-marie.dalix@orange.fr
Brigitte UMINSKI : 06.22.34.23.88 - email : b.uminiski@yahoo.fr

BUREAU : Présidente : OUFFAURE Brigitte
Trésorière : FADAT Francine - Secrétaire : GERAUD Michèle

Lectures dans le jardin d'Annie et Mireille à Lajoinie à partir de 16h, vendredi 5 juillet - info 06 77 47 98 27 / 06 22 34 23 88

Concert Musique baroque - église de Ste Féréole, dimanche 7 juillet à 20h30 avec Odile Michelet et les Belles Endormies

4^{ème} expo dans la cave de Mimi à Ste Féréole : les jeudis à partir de 17h du 11 juillet au 29 août et pendant la Fête (7-8 septembre)

Conversation autour des Saveurs du Palais dans une salle du Temps libre : Témoignages et échanges avec Danielle Mazet-Delpech, cuisinière, ancienne chef du Palais de l'Elysée, une inconditionnelle du Marché de Brive la Gaillarde en octobre

Discussion autour d'Albert Camus animé par C. Gaudard en automne

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'A.P.E est une Association composée de Parents d'Élèves bénévoles. Elle représente tous les parents des 2 écoles de Sainte-Féréole, primaire et maternelle.

L'association des parents d'élèves aide les enseignants dans l'organisation de différentes activités : accompagnement des parents lors de sorties, participation financière aux voyages scolaires, aux spectacles et sorties cinéma intégrés au projet pédagogique de l'école. Elle aide au financement des projets scolaires en organisant le traditionnel loto des écoles ainsi que des opérations comme la vente de chocolats, des sapins....

Elle organise également le Noël de la garderie périscolaire avec l'achat de jouets, de matériels d'animation et des jeux éducatifs pour l'aide aux devoirs.

ACTIVITES POUR L'ANNEE 2018/2019 : Vente de sapins - Vente de chocolats - Financement de jouets avec organisation du goûter du Noël de la Garderie - Galettes des rois offertes aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire - Loto annuel de l'école informatisé le 06 avril 2019 - Participation en juin à la kermesse ou à la fête de l'école organisée par les enseignants.

SON FINANCEMENT : Bénéfice du loto, participation des familles, des commerçants et des flégeois au loto par des dons

ou par l'achat de cartons par exemple. Participation des membres de l'association aux marchés de pays afin de bénéficier d'une quote-part sur les résultats excédentaires des marchés. Subvention accordée par la mairie. Bénéfice des diverses activités comme la vente des chocolats et des sapins.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président :	Frédéric PANCHEVRE
Vice-Président :	David CELERIER
Trésorier :	Guillaume PATARIN
Trésorier adjoint :	Sébastien BOUYGE
Secrétaire :	Jessica PATRY
Secrétaire adjointe :	Delphine GUITTON

ASSEMBLEE GENERALE : L'association a besoin de tous les parents pour continuer à mener à bien ses actions. En début de chaque année scolaire, se tient une assemblée générale ouverte à tous les parents. Elle n'engage pas les parents qui y assistent mais leur permet de mieux connaître la vie de l'association, ses membres ainsi que ses projets.

CONTACT : ape.sainte.fereole@gmail.com

LA FNACA

Le Comité Local de la FNACA dont le Conseil d'Administration se réunit trimestriellement pour faire le point et répartir les tâches de chacun afin de répondre au mieux aux obligations de celui-ci, dont en particulier la transmission du devoir de mémoire, compte à ce jour une cinquantaine d'adhérents ou adhérentes.

S'agissant des cérémonies commémoratives organisées conjointement avec la municipalité : 19 mars, 8 mai 11 novembre, massacre de la Besse, les responsables se félicitent de la présence nombreuse des adhérents, de la population et plus particulièrement de celle des 2 classes de l'école élémentaire encadrées de leurs maîtresses à qui, le Président, au nom des anciens combattants, a adressé des remerciements appuyés pour leur participation ainsi que pour leur interprétation de l'hymne national.

Côté festif, le repas annuel qui a regroupé environ 70 convives s'est déroulé début février dans la bonne humeur pour la joie de tous.

La sortie en Auvergne, début mai, a été également une réussite. La présence assidue des porte-drapeaux aux diverses cérémonies mémorielles de la commune, sur les lieux de mémoire (Venarsal, Sadroc, Donzenac, Saint-Germain-Les-Vergnes, Vitrac-sur-Montane) ainsi qu'aux obsèques de camarades disparus est à souligner.



SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE

Une journée conviviale et familiale à la maison de la chasse et de la Nature :

Le Dimanche 2 juin s'est tenue comme chaque année une réunion des chasseurs accompagnés de leurs familles.

L'occasion pour petits et grands de partager un repas et un moment de détente autour de la chasse, bien entendu, mais aussi de parler rugby en cette journée d'accession au top 14 du CAB. Une très belle journée en dehors du temps de chasse qui a permis à environ 40 personnes de profiter de la douceur de vivre Flégeoise.

AGENDA

Vente de cartes de la société de chasse communale :
Dimanches 11 Aout et 1^{er} Septembre - Samedi 7 Septembre
Ouverture Générale : dimanche 8 Septembre.





PROJET D'OUVERTURE D'UNE SECTION VOLLEY-BALL

Sous l'impulsion d'un volleyeur confirmé, la mairie est heureuse d'appuyer la création d'une nouvelle section sportive à Sainte-Féréole afin de mettre en valeur au mieux les infrastructures sportives de la commune.

Pierre DEMOUGEOT, 37 ans, a commencé le volley au lycée (UNSS) et ne s'est plus arrêté depuis. Il a joué dans de nombreux clubs en France et en Allemagne à un niveau amateur régional. Il a son BAFA et jouait ces dernières années avec l'équipe de Terrasson en première division d'UFOLEP. Avec un voisin, le hollandais bien connu Henri MEYER, ils souhaitent vous proposer de venir « taper la balle » en toute convivialité à partir de la rentrée au gymnase de Sainte-Féréole.

L'idée est de se détendre en mélangeant les niveaux et en s'amusant (femmes, adolescents, vétérans, etc). Un tournoi

sera organisé courant septembre afin de donner l'occasion au plus grand nombre de tester ce sport ludique, sans contact physique direct et qui peut-être joué à tout âge et quelque soit sa condition physique. Même si ce sport se joue officiellement à 6 joueurs contre 6, il est déjà possible d'y jouer à 2 contre 2 ou à 3 contre 3.

Selon le succès de cette initiative et les envies de chacun, nous aviserons de l'opportunité d'inscrire une équipe dans le championnat UFOLEP-Loisirs qui se joue principalement sur Brive. Les détails pour la date du tournoi et le créneau horaire hebdomadaire vous seront communiqués ultérieurement.

Pour tous renseignements : demougeot_pierre@yahoo.fr

SOCIETE SPORTIVE DE SAINTE FÉRÉOLE

L'assemblée générale qui s'est déroulée le samedi 22 juin 2019 par notre président à détaillé le bilan de l'association très satisfaisant par les résultats de l'école de foot en particulier la victoire des U9 au tournoi à JONZAC (17) pour la deuxième année consécutive accompagnée de leurs supporters venus en masse pour le déplacement.

Au niveau séniors, une saison confirmée par le maintien de l'équipe A en première division, l'ascension en division 3 pour l'équipe B, et surtout une saison complète pour l'équipe féminine séniors qui terminent première de leur championnat et vainquer de la Coupe du Trophée Féminin.

D'ailleurs, lors de l'assemblée générale, le président du club a souhaité remercier les fervents et nombreux supporters venus tout au long de la saison les encourager mais plus particulièrement lors de la finale féminine à Meymac pour clôturer la saison sous une ambiance très festive affichant un club familial et soudé.

Le président et son équipe vous remercient pour cette saison 2018-2019 et espèrent vous accueillir lors de la prochaine saison et surtout lors de notre prochain évènement le super loto qui se déroulera le 30 novembre 2019 pour un moment convivial avec de nombreuses récompenses.

Le bureau de la SSSF FOOT est le suivant :

- Président : Laurent DELPY
 - Vices-Présidents : Jean-Pierre PEYSSONNERIE et Jacques PATRY
 - Trésorière : Marie SERVANTY
 - Trésorier adjoint : Corentin FOIN
 - Secrétaire : Yoann DON
 - Secrétaire adjointe : Aurélie BOUCHET
- Responsable de l'école de foot : Patrice DELPY



MUSIQUE ON DANSE



SAISON 2018/2019

MUSIQUE ON DANSE a invité ses adhérents et leur famille à un spectacle le samedi 2 Mars 2019 « 100 % tubes » avec le chanteur Sébastien Laussier et ses deux danseuses.

Notre gala annuel s'est déroulé le samedi 15 juin 2019 à la grande salle de Sainte-Féréole, sur les thèmes cinéma, années 90 et tubes de l'été. Notre section adulte de Zumba s'est produite sur scène.

7 groupes de 4 à 17 ans ont dansé pour le plaisir de tous :

- Les petits flamands Roses (4-5 ans) encadrés par Olivier
- Les Loustics (5-6 ans) encadrés par Olivier
- Les Rosy girl (6-7 ans) encadrées par Marion
- Les plumes (8-10 ans) encadrées par Lesly
- Les étoiles (10-11 ans) encadrées par Marion
- Les New girl (12-14 ans) encadrées par Lesly
- Les Hope dance (13-15 ans) encadrées par Lesly

Un grand merci à tous les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année pour offrir aux enfants un gala de qualité.

L'assemblée générale se déroulera le vendredi 5 juillet à la salle du temps libre. Nous prendrons les inscriptions enfants et adultes pour 2019/2020 et nous renouvelerons le bureau, nous vous attendons nombreux à cette occasion.

Pour la saison prochaine :

Les horaires de danse sont en fonction de l'âge des enfants .
 Les cours de Gymnastiques les mardis soir de 19h30 à 20h 30.
 Les cours de Zumba les mardis soir de 20 h30 à 21h 30. Les cours de Pilates les lundis soir de 20h 30 à 21h 30.

Les inscriptions sont encore ouvertes !

Contact : musiqueondanse@gmail.com

Le bureau de Musique On Danse est le suivant :

- Présidente d'honneur : Yvonne POUSSERGUE
- Présidente : Stéphanie LEPIF
- Vice-présidente : Delphine GUITTON
- Secrétaire : Amandine JULIE
- Secrétaire adjointe : Aurélie LAVAUD
- Trésorière : Laure VEZINE
- Trésorière adjointe : Sophie GOLFIER

SANTA FAIT DANSER

L'Assemblée Générale de SANTA FAIT DANSER s'est déroulée le vendredi 7 juin 2019 en présence de ses adhérents.

Suite à la démission de la présidente Marie-Lyne FORGET et de PEGGY l'animatrice du cours intermédiaire, le bureau a procédé à l'élection d'un nouveau président en la personne de Jérôme CHAPUT élu à l'unanimité par le nouveau bureau qui se compose de la façon suivante :

Président : Jérôme CHAPUT
Vice-Présidente : Monique DELENA
Trésorier : : Maurice GOLFIER
Trésorier Adjoint : Marie-Noëlle CLAUSTRE
Secrétaire : Émilie SCHMIT
Secrétaire adjoint : Catherine MEUNIER
Évènementiel : Brigitte PUIDEBOIS

Le nouveau président, ainsi que les membres du bureau ont remercié chaleureusement Marie-Line et Peggy pour toutes leurs actions depuis tant d'années. Un repas à L'Auberge des Sources a clôturé cette soirée.

Le bilan de l'année écoulé fait ressortir pour les cours de débutants animés par VINCENT et DOMINIQUE une fréquentation en moyenne d'une trentaine de personnes principalement des couples qui se sont aguerris au Rock – Cha cha cha – Valse et Tango. Sans oublier la pratique des danses en ligne : le classique

Madison, le sauvage : le Kuduro, le chaloupé, le Madison Latino, le Disco, et bien d'autres encore.

Le cours des intermédiaires animé par PEGGY et MARIE-LYNE ont permis aux participants de bien progresser dans la technique de toutes les danses de salon. Le sérieux et la bonne humeur étaient au rendez-vous tout au long de l'année.

Globalement nous pouvons dire que tous les cours se sont déroulés dans une très bonne ambiance.

Pour l'année prochaine la rentrée est prévue le 11 septembre avec la gratuité des cours de septembre. La nouvelle équipe vous attend nombreux, pas de timidité que vous soyez débutants ou bien plus chevronnés.

Nous vous garantissons le sérieux pour progresser, la bonne humeur et la joie de se retrouver chaque semaine.

contact : santafaitdanser@yahoo.fr



ART CULTURE ET PARTAGE QI GONG DU TAO

Le Qi Gong Taoïste que j'ai enseigné cette année, s'est déroulée pour mes élèves dans les meilleures conditions. L'envie de pratiquer, le respect, le sourire, le bien être, le dynamisme et la bonne humeur ont toujours été au rendez-vous.

Les élèves ont encore amélioré leurs Qi gong des respirations, de la mémoire, des postures et des marches. Le Qi gong des animaux, des auto massage, et celui de la joie, ont rencontré beaucoup de succès. Je profite de cet article pour remercier et féliciter tous les élèves pour leur pratique, le respect, l'assiduité et leur courage et à ne pas baisser les bras surtout quand les exercices et les postures sont difficiles.

Le Qi Gong est un art ancestral chinois pratiqué pour entretenir la forme et la santé. Il est la première branche de la Médecine Traditionnelle Chinoise et sert à améliorer sa santé en faisant circuler Le Qi (chi) dans tous les méridiens. En connectant l'esprit au corps, l'apprentissage de postures, de respiration abdominale, de mouvements plus ou moins lents, apportent relaxation et bien être. Pratiqué régulièrement, il permet de développer et d'équilibrer la circulation de l'énergie dans tous les méridiens, de transformer le stress en vitalité, de recycler les émotions négatives en énergie positive et de renforcer la vitalité, la bonne humeur, diminuer les douleurs, renforcer son énergie avec le sourire intérieur.

Nous nous donnons rendez vous pour la reprise des cours le mardi 15 octobre 2019 à 10h00. Accueil à partir de 9h30.

Inscriptions et renseignements possibles par téléphone : 07 61 31 94 74 (Sauf du 10 au 30 juillet 2019)

Les cours sont dispensés les MARDI MATIN de 10 h à 11 h 30 à la SALLE ANNEXE DU STADE

Le repas de fin d'année sera servi chez JAUBERT à l'occasion du 1^{er} marché de pays de Sainte Féréole.



Martine Soiro est certifiée instructrice en Qi Gong Taoïste depuis 1997 en Qi nei tsang massage depuis 2003 par Master Mantak Chia créateur de l'Universal Tao Center à Chiang Mai Thaïlande. Reiki usui 3 niveaux / Médecine Traditionnelle Chinoise Académie Wang Tuina Qi gong et Énergétique Chinoise 3 ans et poursuit son parcours.



L'ensemble des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie www.sainte-feréole.fr

12 FÉVRIER 2019

EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal autorise le recrutement de personnel pour les besoins saisonniers à l'accueil de loisirs et à la piscine.

LOCATION LOCAL BOUCHERIE

Le Conseil Municipal fixe le montant annuel du loyer de la boucherie à 7 176€, accepte la modération du loyer comme suit : location à titre gracieux du 15 mars 2019 au 31 mars 2019 et loyer du 1er trimestre à 1394 €

Les loyers des trimestres suivants seraient ensuite de 1 794€.

Et charge le Maire de signer le contrat de bail, l'état des lieux et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Adoptée à la majorité (16 voix POUR - 1 conseiller ne prend pas part au vote).

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE19 ET ADHESION DE 13 COMMUNES

Le conseil Municipal accepte les adhésions des 13 communes (Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Lygnerac, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meyssac, Noailhac, Saillac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont) à la FDEE19 (Fédération Départementale D4Electrification et d'Energie de la Corrèze), et approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découlent.

Adoptée à l'unanimité.

NOMINATION DES VOIES ET RUES DE LA COMMUNE DE SAINTE FEREOLE

Le Conseil Municipal valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales tels que présentés, décide d'organiser une permanence des élus afin d'expliquer la dénomination des voies aux habitants de la commune et décide d'adopter définitivement la nomination des voies et rues lors d'un prochain conseil, après avoir recueilli et traité les avis des habitants.

Adoptée à la majorité (2 ABSTENTIONS).

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARISATION - VILLE DE MALEMORT

Le Conseil Municipal approuve le paiement des frais de scolarisation à la Ville de Malemort pour deux enfants domiciliés sur la commune de Sainte Féréole depuis le mois de janvier 2018 pour un montant de 693,97 € et précise que les crédits seront inscrits au BP 2019.

Adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME ECOLE NUMERIQUE : DEMANDE DE FINANCEMENT DETR

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour «équiper les classes de l'école dans le cadre du programme école numérique pour un montant de 4 240€ HT, soit 5 088,00€ TTC, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet et sollicite auprès des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze une subvention DETR à hauteur de 50% dans la limite du plafond d'assiette éligible à la subvention (soit 2120 €) avec un reste à charge de la commune de 2968 €.

Adoptée à l'unanimité.

REFECTION COURTS DE TENNIS : DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le conseil municipal décide la réfection du court de tennis n° 2 et approuve l'estimation faite par le service technique. Il sollicite une subvention du Conseil Départemental, le reste à charge sera pris sur les fonds propres de la commune. Il fixe le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA (article 28 du CMP), charge le Maire de procéder à la consultation des entreprises et à signer les différents documents nécessaires à la réalisation des travaux (marché de maîtrise d'œuvre, marché de travaux, notification du marché...). Le Conseil demande au Maire de lui rendre compte du marché.

Adoptée à l'unanimité.

28 FÉVRIER 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 075 623,06 €
Recettes de fonctionnement :	1 679 208,03 €
Dépenses d'investissement :	614 462,61 €
Recettes d'investissement :	513 604,58 €

Adopté à la majorité (2 abstentions).

COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal prend acte que le compte de gestion définitif n'a pu être transmis par le trésorier d'Allasac et prend acte de la concordance des écritures et des résultats entre le compte administratif 2018 établi par le Maire et le compte de gestion provisoire 2018 établi par le trésorier.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'année 2018, décidé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit 603 584,97 €, au compte 1068 « affectation complémentaire en réserves »

Adopté à la majorité (2 abstentions)

VOTE DES TAUX DES TAXES POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes comme suit pour l'année 2019 (taux identiques aux années précédentes)

- Taxe Habitation :	10,56%
- Taxe Foncière (bâti) :	15,84%
- Taxe Foncière (non bâti) :	62,40%

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 413 130,32 €
Recettes de fonctionnement :	1 413 130,32 €
Dépenses d'investissement :	1 673 729,48 €
Recettes d'investissement :	1 686 823,29 €

Adopté à la majorité (2 abstentions)

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	197 775,88 €
Recettes de fonctionnement :	169 170,25 €
Dépenses d'investissement :	287 934,92 €
Recettes d'investissement :	194 471,88 €

Adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion pour l'année 2018 (résultats identiques à ceux du compte administratif)

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif

Dépenses de fonctionnement :	212 934,92 €
Recettes de fonctionnement :	212 934,92 €
Dépenses d'investissement :	295 869,84 €
Recettes d'investissement :	295 869,84 €

Adopté à l'unanimité

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à des personnes privées dans le cadre de l'opération « restauration des murets » à 5 ans, de fixer la durée d'amortissement de la participation communale au transfert de maîtrise d'ouvrage à la FDEE19 à 10 ans, de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée dans le cadre de la vente à l'euro symbolique à un an (terrain Villa Family), sur l'exercice 2019 et d'opter pour la neutralisation budgétaire sur l'exercice 2019, d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

Adoptée à l'unanimité.

NOMINATION DES VOIES ET RUES DE LA COMMUNE DE SAINTE FEREOLE : DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le conseil Municipal approuve l'estimation faite par le service technique (31 667 € HT), approuve le plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Achat plaques de rues et numéros	31 667 €	CD 19 (40%)	4 000 €
		DETR (30%)	9 500 €
		Reste à la charge de la commune	24 500 €
TOTAL H.T.	31 667 €		31 667 €
TOTAL T.T.C.	38 000 €	TOTAL T.T.C.	38 000 €



et sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention DETR – Catégorie « Aide à la dénomination et à la numérotation des voies », et Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la dénomination et la numérotation des voies, et autorise le Maire à signer les différents documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Adoptée à l'UNANIMITE.

NOMINATION DES VOIES ET RUES DE LA COMMUNE DE SAINTE FEREOLE

Le Conseil Municipal valide et adopte les noms attribués à l'ensemble des voies communales et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'UNANIMITE.

MAISON COMMUNE RESIDENCE AUTONOMIE : APPROBATION APD ET DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Conseil Municipal,

- approuve l'estimation du maître d'œuvre fixée à 731 619 € HT,
- acte le prix du terrain fixé par le CCAS pour l'implantation de la maison commune et le jardin d'agrément à 20 000€, charge le Maire de procéder à l'acte notarié pour l'acquisition du terrain, l'autorise à signer tous les documents nécessaires, et à prendre en charge la totalité des frais liés à cet achat (géomètre, notaire ...) dont la dépense est inscrite au BP 2019
- précise que la consultation des entreprises sera exécutée conformément à la délibération du 23 mars 2018 par convention de groupement de commande avec le bailleur social et le CCAS, et autorise le Maire à signer les différents documents nécessaires à la réalisation des travaux (marché de travaux, notification du marché ...)
- demande au Maire de lui rendre compte du marché
- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations intellectuelles	59 250,00	CD – subvention à demander 2019	30 000,00
		CD – subvention à demander 2020	30 000,00
Travaux	479 215,00	FSIL	297 730,00
		Ou	
		DETR – subvention à demander	150 000,00
		et Bonus Développement Durable	25 000,00
Aménagements	57 000,00	FST 2019 – subvention à demander	30 000,00
Option géothermie	93 154,00	ADEME	46 577,00
Équipements (électroménager rez-de-chaussée, salle commune ...)	43 000,00	Reste à la charge de la commune	443 635,80
TOTAL H.T.	731 619,00		
TOTAL T.T.C.	877 942,80	TOTAL T.T.C.	877 942,80

- sollicite Monsieur le Préfet de Région Nouvelle Aquitaine pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du FSIL à hauteur de 50%,
- sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour l'octroi de deux subventions
- TRANCHE 1 : au titre de 2019, inscrite au contrat départemental 2018-2020, de 30 000€
- TRANCHE 2 : au titre de 2020, une subvention de 30 000€
- sollicite Monsieur le Président de la CABB pour l'octroi d'une subvention FST.
- sollicite l'ADEME pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique, estimée selon les éléments du chiffrage ADEME à 46 577 € (étude et travaux)
- précise que la commune prendra le reste à sa charge sur ses fonds propres.

Le Conseil Municipal, dans le cas où le dossier ne serait pas retenu pour la subvention FSIL

- sollicite également Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention DETR – catégorie : projets structurants- Opération : maintien ou développement des services au public en milieu rural soit 150 000 € avec bonus de 25 000 € au titre de développement durable. Le plan de financement sera modifié en conséquence.

Les deux délibérations sont adoptées à l'UNANIMITE.

MAISON MEDICALE : CONDITIONS D'OCCUPATION

Le Conseil Municipal autorise les professionnels de santé à installer leurs cabinets à compter du 15 avril 2019 afin de commencer leur activité dans leurs nouveaux locaux à compter du 1er mai 2019, donne son accord de principe sur les conditions de location et notamment sur le coût du loyer à 2 € le m², renvoie à un prochain conseil la décision finale de répartition des charges énumérées ci-dessus en fonction du choix opéré par les professionnels de santé.

Adoptée à l'UNANIMITE.

PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET DES COMMUNES DE LA CORREZE

Le Conseil Municipal décide que le montant de la contribution fiscalisée pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze soit mis en recouvrement par les services fiscaux.

Adoptée à l'UNANIMITE.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE AQUITAINE SUITE A L'EXAMEN DE LA CABB : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 19/11/2018

Suite aux observations faites par un membre de l'Assemblée lors du Conseil Municipal du 12 Février 2019, le Conseil Municipal précise qu'aucun vote n'a eu lieu concernant le rapport d'observations définitives de la CRC Nouvelle Aquitaine et qu'il y a lieu de supprimer la phrase suivante « cette délibération a été votée à l'UNANIMITE », précise qu'il a pris acte du rapport sans se prononcer sur son approbation.

Adoptée à l'UNANIMITE.

REFECTION DES LOCAUX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Dans le cadre du projet de la réfection du restaurant scolaire, le Conseil Municipal, décide la réfection des locaux de la restauration scolaire et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre, CSPS, CT (prestations intellectuelles)	26 000,00	CD – subvention inscrite au contrat départemental pour 2020	30 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 000,00	DETR – subvention à demander	76 220,00
Travaux et matériel fixe	170 000,00	Reste à la charge de la commune	200 980,00
Matériel non fixe	50 000,00		
Imprévus	8 000,00		
TOTAL H.T.	256 000,00		
TOTAL T.T.C.	307 200,00	TOTAL T.T.C.	307 200,00

Il sollicite Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention DETR - Catégorie Bâtiments publics, scolaires et administratifs - Opération : rénovation des locaux de la restauration scolaire, et précise que ce projet est fixé en priorité 2 pour la demande DETR au titre de l'année 2019, sur les deux dossiers présentés pour l'octroi d'une subvention DETR.

Adoptée à l'UNANIMITE.

SOIREE THEATRE : FIXATION DES TARIFS DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET DES BOISSONS

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des produits mis en vente lors de la soirée théâtre le samedi 16 mars 2019 : Bouteille de champagne : 35 € - Coupe de champagne : 6 € - Bière : 3 € - Boisson sans alcool : 2,50 € - Assiette de 6 mignardises : 6 €

Adoptée l'UNANIMITE.

14 JUIN 2019

ADRESSAGE : PRECISION SUR LA DELIMITATION DE CHAQUE VOIE

Le Conseil Municipal approuve le tableau de délimitation des voies qui comporte le début, la fin et la longueur de chacune des voies.

Adoptée à l'UNANIMITE.

ANIMATION SOIREE DES ASSOCIATIONS

Le Conseil approuve les tarifs fixés pour la vente des boissons (2€), glaces (2€) et assiettes (10€) à l'occasion de la soirée des associations du 18 mai 2019.

Adoptée à l'UNANIMITE.

APPROBATION à l'unanimité DU COMPTE DE GESTION par Mr MERMET, Trésorier

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion pour l'année 2018 présenté par le trésorier.

Il est précisé que l'Assemblée n'a pas pu voter le Compte de Gestion 2018 lors de la séance du 28 Février 2018 car le trésorier n'avait transmis que le compte de gestion provisoire qui était identique au compte administratif.

Le compte de gestion 2018 définitif a été transmis ultérieurement.

Dépenses de fonctionnement :	1 075 623,06 €
Recettes de fonctionnement :	1 679 208,03 €
Dépenses d'investissement :	614 462,61 €
Recettes d'investissement :	513 604,58 €

Adoptée à l'UNANIMITE.



APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR JARDINS FAMILIAUX ET FIXATION DES TARIFS DE LOCATION

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur ainsi que la convention d'occupation des jardins familiaux et fixe le tarif de location à 10 € par an et 100 € pour le dépôt de garantie.

Adoptée à l'UNANIMITE.

ACHAT TERRAINS MR DOUBLET

Le conseil municipal décide de se porter acquéreur de parcelles au lieu-dit Les Peuchs Longs pour une superficie totale de 10ha 34a 44ca au prix de 21 000 € et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'achat de cet ensemble.

Adoptée à la MAJORITE (2 abstentions).

CREATION D'UNE LIGNE BUDGETAIRE ACHAT DE TERRAIN

En vue de permettre l'achat des parcelles au lieu-dit Les Peuchs Longs pour une superficie totale de 10ha 34a 44ca le conseil municipal décide la création de la ligne budgétaire suivante :

INTITULE DES COMPTES	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
OP : Maison commune Résidence autonomie	2313-435	25 000,00		
Immo corp en cours – constructions				
OP : Achat terrains			2111 - 436	25 000,00
Terrains – terrains nus				

Adoptée à la MAJORITE (1 abstention).

FRAIS DE SCOLARISATION COMMUNE DE MALEMORT

Le Conseil Municipal APPROUVE le paiement des frais de scolarisation à la commune de Malemort pour 2 enfants domiciliés sur Sainte-Féréole pour la période du 1^{er} avril 2019 au 5 juillet 2019.

Adoptée à l'UNANIMITE.

INDEMNITES DES ELUS : PRECISION DELIBERATION INITIALE DU 4 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal décide de modifier, comme demandé par la Trésorerie d'Allasac, la délibération du 4 avril 2014 sur la revalorisation des indemnités en précisant « les indemnités sont automatiquement revalorisées en fonction de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale »

Adoptée à l'UNANIMITE.

INSCRIPTION D'UN CHEMIN RURAL AU PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du chemin des quatre Moulins pour sa partie traversant la commune de Sainte Féréole et confié à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive la maîtrise de l'ouvrage, de l'entretien, du balisage de l'itinéraire conformément aux dispositions du PDIPR de la Corrèze et à la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée, autorise le Maire à prendre toutes dispositions pour exécuter la délibération.

Adoptée à la MAJORITE (1 abstention).

MAISON COMMUNE RESIDENCE AUTONOMIE : DEMANDE SUBVENTION OPERATION GEOTHERMIE

Le Conseil Municipal approuve l'estimation du bureau d'étude LAI pour le forage et les équipements de géothermie à 140 000€ HT, précise que la consultation des entreprises sera exécutée conformément à la délibération du 23 mars 2018 par convention de groupement de commande avec le bailleur social et le CCAS et autorise le Maire à signer les différents documents nécessaires à la réalisation des travaux (marché de travaux, notification du marché ...). Le Conseil, sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze pour l'octroi d'une subvention pour l'équipement du mode de chauffage par géothermie à hauteur de 25% sur la production, soit 35 000€, et l'ADEME pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la mise en œuvre des forages selon les éléments du chiffrage de LAI à 58 500€. Il précise que la commune prendra le reste à sa charge sur ses fonds propres.

Adoptée à l'UNANIMITE.

MAISON MEDICALE : CONDITIONS DE LOCATION

Les professionnels de santé installés à la Maison Médicale se sont organisés en association loi 1901.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation entre la commune et l'association des professionnels

de santé (mise à disposition gratuite des espaces communs de la Maison Médicale par la commune à l'association), acte la répartition des charges comme suit : l'Association assure la gestion globale de l'ensemble des locaux communs de la Maison Médicale et répartira toutes les charges dues à chaque occupant et la commune prend en charge les maintenances diverses (ascenseur, extincteurs, système de détection incendie, PAC collective et caissettes individuelles, blocs de secours), l'entretien des espaces verts et l'assurance du propriétaire, et demande à l'Association des Professionnels de santé de lui transmettre une copie des statuts, du règlement intérieur ainsi que la composition du Bureau.

Adoptée à l'UNANIMITE.

RESIDENCE AUTONOMIE : TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide d'exonérer l'Office Public de l'Habitat de la Corrèze de la taxe d'aménagement pour l'ensemble des logements sociaux à construire (12 logements pour la résidence autonomie et 8 logements en projet sur les terrains contigus).

Adoptée à l'UNANIMITE.

SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes conventions, prestations de service et autres avec la CAF et la MSA pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, précise que l'ALSH a une capacité d'accueil de 60 places maximum, acte la fermeture de l'ALSH une semaine par an (vacances de Noël) et transfère une partie du temps de travail des agents des services administratif et technique à l'ALSH.

Adoptée à l'UNANIMITE.

TARIFS PRESTATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Cantine : 3,05 €

Garderie : 1,50 € l'heure et 15 € le forfait (au-delà de 10 heures de présence par semaine et par enfant)

Accueil de loisirs (cf tableau)

Quotient familial	Tranche	HABITANTS DE SAINTE FEREOLE				HABITANTS HORS COMMUNE					
		% journée	% journée avec repas	journée	forfait à la semaine	soit la journée	% journée avec repas	journée	forfait à la semaine	soit à la journée	
0 à 600	A	4,00	7,05	8,55	33,00	6,60	4,90	7,95	9,45	37,00	7,40
601 à 800	B	5,00	8,05	9,55	38,00	7,60	6,20	9,25	10,75	44,00	8,80
801 à 1 000	C	6,60	9,65	11,15	46,00	9,20	8,20	11,25	12,75	54,00	10,80
1 001 à 1 300	D	7,60	10,65	12,15	50,00	10,00	9,40	12,45	13,95	60,00	12,00
1 301 à 1 600	E	8,60	11,65	13,15	56,00	11,20	10,70	13,75	15,25	66,00	13,20
1 601 à 1 900	F	9,60	12,65	14,15	61,00	12,20	11,90	14,95	16,45	72,00	14,40
1 901 à ...	G	10,60	13,65	15,15	66,00	13,20	13,10	16,15	17,65	78,00	15,60

-20% à partir du 2^{ème} enfant

Quotient familial = (revenus n-1 avant réduction / 12) / nombre de parts

SUPPLEMENT SORTIES

Quotient familial	Tranche	HABITANTS DE SAINTE FEREOLE	HABITANTS HORS COMMUNE
1 à 600	A	2,00	2,70
601 à 800	B	2,40	3,10
801 à 1 000	C	2,80	3,50
1 001 à 1 300	D	3,20	3,90
1 301 à 1 600	E	3,60	4,30
1 601 à 1 900	F	4,00	4,70
1 901 à ...	G	4,40	5,10

Adoptée à l'UNANIMITE.

VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHES A BONS DE COMMANDE 2019/2021

Les bâtiments recevant du public (ERP) et les bâtiments régis par le Code du Travail sont soumis à des obligations de vérifications réglementaires et périodiques (installations électriques, gaz, d'ascenseurs ...)

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes pour faire réaliser ces prestations de vérifications techniques, entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, les communes d'Allasac, de Brive, Charrier- Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Saint Cernin de Larche, Sainte Pantaléon de Larche, Saint Pardoux l'Ortigier, Saint Solve, Sainte Féréole, Turenne, Varetz et le CCAS de Brive, ainsi que la convention s'y afferant, DESIGNER un élu titulaire, Maurice GOLFFIER, et un élu suppléant, Patrice DELPY, parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Sainte Féréole pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Adoptée à l'UNANIMITE.



MARIAGES / PACS

2 mariages célébrés et 1 PACS



NAISSANCES

Mathéo VEZINE, *né le 7 janvier 2019*
de Julien VEZINE et Julie Aurélie Natacha MARONI
La Cacerie

Mila PATRY, *née le 9 janvier 2019*
de Kévin Hugues RECHER et Jessica Josy-Anne PATRY
2 bis rue du Colombier

Clément Pascal DROGAT, *né le 25 janvier 2019*
de Nicolas Wenceslas DROGAT et Laure Marie GUINDRE
Lajoinie

Angèle Bernadette Jocelyne CHEURE, *née le 31 janvier 2019*
de Aurélie CHEURE
Le Colombier

Gabin CEYROLLES, *né le 1er mars 2019*
de Julien CEYROLLES et Amandine HOSPITAL
Chemin de la Besse

Noam SEH AMBELLA, *né le 8 mars 2019*
de François Xavier SEH AMBELLA et Delphine RAY
23 Avenue du 8 mai

Joël Benjamin SNYMAN, *né le 21 mars 2019*
de Johan SNYMAN et Talitha GOODLAD
Chemin de la Salesse

Justine RAVARY, *née le 21 mai 2019*
de François RAVARY et Mylène RIOL
13 rue Les Champs du Colombier

Malo Louis CROUSILLAC, *né le 14 juin 2019*
de Damien Pierre CROUSILLAC
et Jessica Isabelle FERNAN-TELLECHEA
La Vacherie Basse

Gaspard Louis CHAPUT, *né le 25 juin 2019*
de Jérôme CHAPUT et Anne-Sophie APCHER
3 Route de Lajoinie

Lúcia PAIVA LEYSSENNE, *née le 29 juin 2019*
de William PAIVA et Roxane LEYSSENNE
22 rue Les Champs du Colombier



DECES

Itola CAMP née MASCIA, 83 ans
Berchat – chez Mme DELPY
décédée le 28 janvier 2019

Marie-Paule Thérèse Micheline ENEMAN née STAL, 68 ans
Le Noyer
décédée le 8 février 2019

Jean Maurice VERNAT, 86 ans
8 Avenue de la Chapelle
décédé le 7 mars 2019

Marie Thérèse PONS née FARGE, 87 ans
Lajoinie
décédée le 26 mars 2019

Florian Marie RAVARY, 66 ans
14 rue des Monédières
décédé le 4 avril 2019

Jean Jacques OUFFAURE, 64 ans
25 Sauvagnac
décédé le 8 avril 2019

Albert Paul MAGNE, 91 ans
11 Place de l'Eglise
décédé le 20 avril 2019

Jeanne RICHARD DIAGORCE née FARGES, 84 ans
La Maurie
décédée le 7 mai 2019

Jean Lucien GUIONIE, 74 ans
La Maurie
décédé le 8 mai 2019

Lucette LAUMOND née GRENIER, 93 ans
Rue des Lilas
décédée le 14 mai 2019

Emile Pierre CHAMBON, 86 ans
Le Pontal
décédé le 18 mai 2019



2^{ème} SEMESTRE 2019

JUILLET-AOÛT

TOUS LES JEUDIS : marchés des producteurs de pays à partir de 17 heures - Place de l'Eglise
TOUS LES JEUDIS, DU 11 JUILLET AU 29 AOÛT, À PARTIR DE 17 HEURES, exposition dans la cave de Mimi, rue du 11 novembre, organisé par le Syndicat des Initiatives

5 JUILLET : Lectures dans le jardin de Annie et Mireille à Lajoinie à partir de 16 heures, organisé par le Syndicat des Initiatives

7 JUILLET : Concert de Musique Baroque dans l'Eglise, organisé par le Syndicat des Initiatives

28 JUILLET : Les Puces d'Eté et Balade d'Eté organisée par le Comité des Fêtes, Place de l'église

SEPTEMBRE

6, 7 et 8 : Fête annuelle organisée par le Comité des Fêtes

6 : feu d'artifice, banda de Donzenac et DJ Badaboum, place de l'église

7 : concert des humeurs cérébrales, La Grande Salle

8 : animation par le groupe Week-End à midi et déambulation avec le groupe Batucada Kaleo l'après-midi, place de l'église

18 : Fête de la Batteuse (20^{ème} anniversaire) organisée par les Passionnés du Patrimoine de Sainte-Féréole et sa Région, parking de l'Auberge des Sources

27 : Don du Sang – Salle du Temps Libre

OCTOBRE

19 : Loto organisé par l'Association Loris enfant Sourire, La Grande Salle

NOVEMBRE

11 : commémoration de l'armistice

16 : cérémonie de la Besse

30 : Loto organisé par la SSSF FOOT, La Grande Salle

DÉCEMBRE

27 : Don du Sang – Salle du Temps Libre

31 : Réveillon de la Saint-Sylvestre, organisé par La Flégeoise, La Grande Salle



MAIRIE _____ ■ 05.55.85.78.00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 11h (fermée en juillet et août)

ECOLE PRIMAIRE _____ ■ 05.55.85.78.53

ECOLE MATERNELLE _____ ■ 05.55.85.68.67

MAISON DE L'ENFANCE _____ ■ 05.55.84.25.87

ACCUEIL DE LOISIRS _____ ■ 05.55.22.73.87

MAISON MEDICALE _____

MEDECINS

Dr PARAUD _____ ■ 05.55.18.08.63

Dr CAILLONNEAU _____ ■ 05.55.24.04.42

INFIRMIERES _____ ■ 05.55.85.65.91

Mmes THOMAS, NESPOUX, VIEILLEFOND

OSTHEOPATHE _____ ■ 06.52.58.16.57

LACOMBE Emmanuelle

ORTHOPHONISTE _____ ■ 05.19.59.03.31

MEYER Aurélie

PODOLOGUE _____ ■ 05.55.22.17.28

DELPY TANTON Caroline

KINESITHÉRAPEUTE _____ ■ 05.55.22.15.54

CERMAK Vladimir

PHARMACIE _____ ■ 05.55.85.68.72

COUDERC Emmanuelle

CORRESPONDANT PRESSE _____ ■ 06.74.48.59.31

LOISEL Marc

INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE DU CANTON D'ALLASSAC _____ ■ 05.55.85.73.79

Permanence en mairie sur rendez-vous

ASSISTANTE SOCIALE _____ ■ 05.19.07.81.31

MSD Brive Est / Mme Françoise PESTEL-BESSE

Permanence en mairie les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois

(sur rendez-vous)

MISSION LOCALE _____ ■ 05.55.17.73.00

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

(sur rendez-vous une fois par mois le lundi matin)

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISEE _____ ■ 05.55.85.66.43

LA POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC _____ ■ 05.55.85.74.00

Lundi - Mardi - Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

Mercredi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 15h

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h50

TAXI _____ ■ 06.72.28.18.34

SARL TAXI SAINTE FEREOLE / Mme Patry

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer, pris en charge par le Centre Communal d'Action Social. Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif (dans la limite de 70 € par déplacement). Le montant de la prise en charge du taxi (2,30€) reste à la charge de l'utilisateur.

TRANSPORT A LA DEMANDE _____ ■ 05.55.74.20.13

AGGLO

Pour en bénéficier vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14h. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2,10 € l'aller-retour.

AGGLO _____

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat _____ ■ 05.55.74.08.08

Service Assainissement _____ ■ 05.55.74.70.15

Déchetterie Malemort _____ ■ 05.55.92.07.18

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h

GENDARMERIE DE DONZENAC _____ ■ 05.55.85.69.50

SAPEURS POMPIERS _____ ■ 18 OU 112 (mobiles)

SMUR _____ ■ 15

POLICE SECOURS _____ ■ 17



MAIRIE DE SAINTE-FEREOLE - 3 Square du 14 juillet - 19270 SAINTE FEREOLE

Tél : 05.55.85.78.00 - Fax : 05.55.85.66.65

Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr

www.sainte-feroele.fr